



RAPPORT D'ACTIVITÉ **2025**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

Table des matières

Service National d'Accueil Téléphonique l'enfance en danger - SNATED-119.....	4
Les chiffres clés	4
Les principaux travaux du service	5
Les principaux faits marquants	7
Agence Française de l'Adoption - AFA.....	9
Les chiffres clés	9
Les principaux travaux des services	11
Les principaux faits marquants	12
Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles - CNAOP	14
Les chiffres clés	14
Les principaux faits marquants	17
Observatoire National de la Protection de l'Enfance - ONPE.....	20
Les chiffres clés	20
Les principaux faits marquants	24
Le secrétariat des conseils nationaux : Conseil National de la Protection de l'Enfance et Conseil National de l'Adoption - CNPE et CNA.....	25
Le service communication	35
Le service financier et administratif	40
Le service systèmes d'Information	44
Le service des ressources humaines	47

Publication gratuite éditée par France Enfance Protégée (CS 50100 – 92587 Clichy Cedex). Direction de la publication : Anne Morvan-Paris. Responsable de la rédaction : Anne Morvan-Paris. Dépôt légal en cours (en date de juillet 2026).

Avant-propos de la présidente



Rassembler, consolider et agir : tels ont été les maîtres mots de l'année 2025 pour France Enfance Protégée.

Deux ans après sa création, notre Maison commune de la prévention et de la protection de l'enfance poursuit sa structuration et affirme pleinement sa place au sein du dispositif national de protection de l'enfance. Je vous invite à découvrir, au fil de ce rapport d'activité, les principales actions conduites tout au long de l'année. Elles reflètent l'engagement quotidien de nos équipes et la volonté constante de notre institution de progresser.

Parmi les évolutions majeures figure l'intégration de l'Agence Française de l'Adoption (AFA), devenue, depuis le 1er janvier 2025, une entité à part entière de notre organisation.

Avec le recrutement d'un chargé de mission en mai, le GIP s'est engagé dans le développement de la base de données nationale des agréments des assistants maternels et familiaux.

L'année 2025 a aussi été marquée par un projet particulièrement fédérateur : le déménagement de France Enfance Protégée dans de nouveaux locaux à Clichy. Préparé pendant plusieurs mois, ces locaux offrent aujourd'hui un environnement de travail plus adapté, favorisant les échanges et la transversalité entre nos entités.

En 2025, nous avons eu l'honneur de recevoir de nombreuses personnalités notamment les Ministres Catherine Vautrin (alors ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles), Stéphanie Rist (ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées), Jean-Pierre Farandou (ministre du Travail et des Solidarités), ou encore Sarah El Haïry (Haute-Commissaire à l'Enfance). Ces nombreux temps d'échanges témoignent de l'intérêt de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance pour France Enfance Protégée.

En décembre, la Gouvernance a été renouvelée, avec une nouveauté, le passage de dix à quinze Départements représentés au sein du conseil d'administration. Cette évolution conforte la place des départements au cœur de notre établissement et souligne leur rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques de protection de l'enfance.

Et c'est avec fierté que les membres de l'Assemblée générale m'ont renouvelé leur confiance à la présidence de France Enfance Protégée. Forte de cette confiance, j'ai proposé une feuille de route ambitieuse qui a été votée à l'unanimité. Une priorité a été identifiée : le 119 et la nécessité de tout mettre en œuvre pour répondre davantage aux enfants et témoins qui nous appellent. Il en va de notre responsabilité collective.

Une nouvelle page s'ouvre et nous engage toutes et tous à poursuivre la structuration de notre Maison commune avec exigence et ambition, pleinement consciente des défis qui nous attendent.

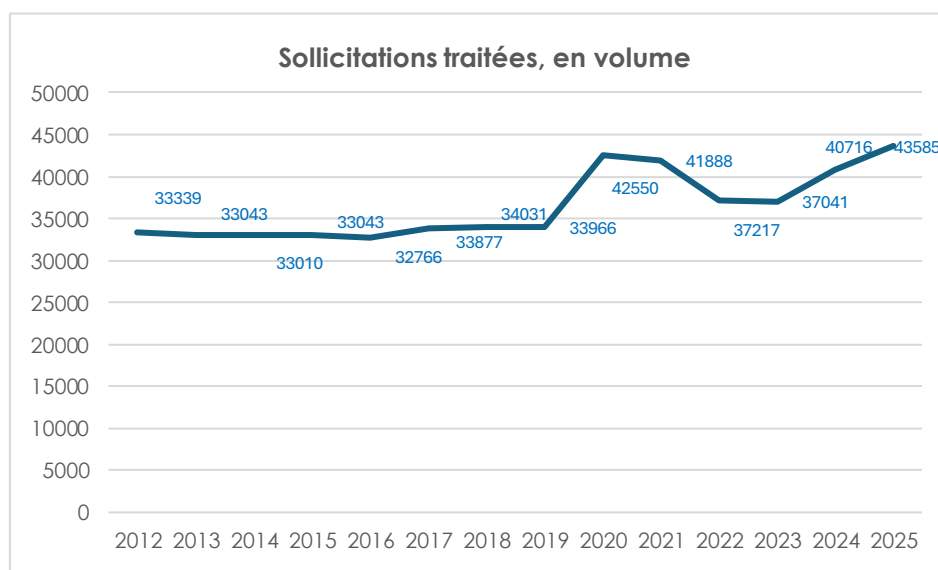
Je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport d'activité 2025 !

Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger - SNATED- 119

Le Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger (SNATED-119) assure une mission de prévention et de protection. Il recueille les appels concernant des enfants en danger ou susceptibles de l'être, ainsi que ceux de toute personne confrontée à ce type de situation, afin d'évaluer les risques et de faciliter la protection des mineurs concernés. Par ailleurs, le service assure également une mission de transmission en relayant les informations préoccupantes relatives aux enfants vers les services départementaux compétents, notamment les Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).

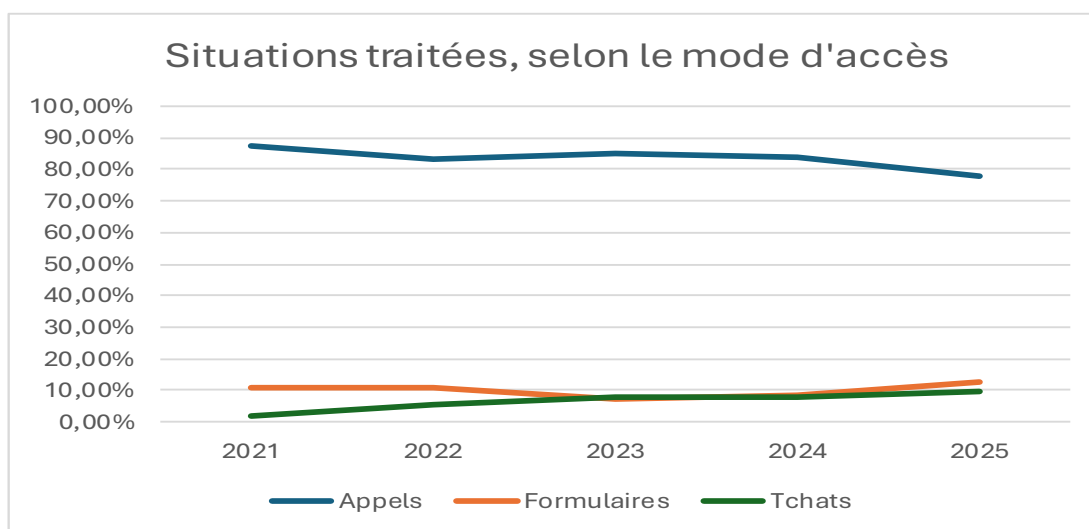
Les chiffres clés

En 2025, **l'activité du SNATED a augmenté, avec un volume de situations traitées en augmentation de 7,05% par rapport à l'année précédente**. Après un pic d'activité pendant la période du Covid et des confinements puis un reflux, l'activité du service repart structurellement à la hausse et atteint un niveau inégalé.

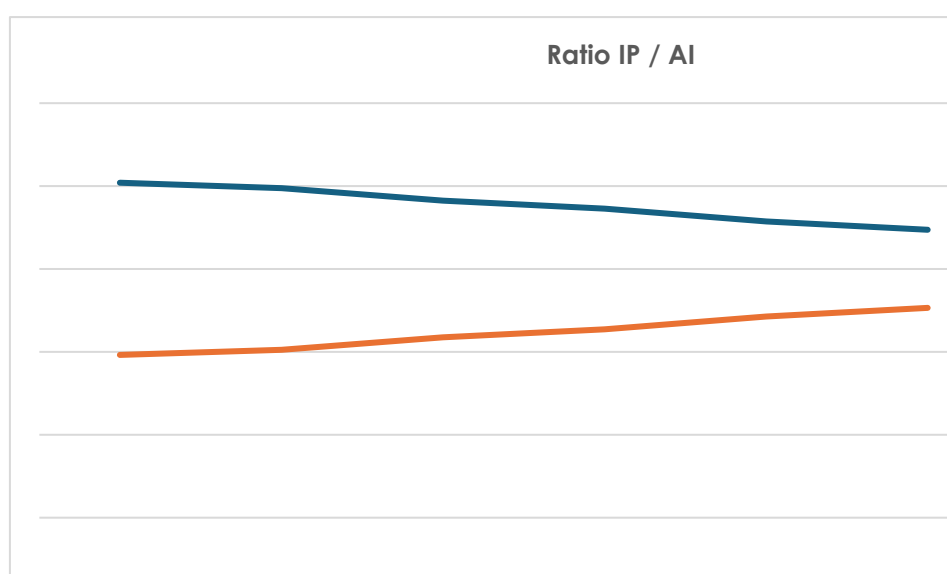


En termes de mode d'accès au service, le volume d'appels téléphoniques demeure stable, mais les formulaires adressés par les internautes sont en forte hausse (+63,08%) tout comme le tchat (+25,53%).

Le téléphone demeure, de loin, le principal mode d'accès au service et il contribue au traitement de 77,99% des situations. Mais la proportion diminue avec la diversification des modes d'accès au SNATED et depuis 2021 on a assisté à un doublement des situations traitées par formulaires ou tchat.



On notera qu'en 2025, **43 585 sollicitations ont été traitées par les écoutants. 26 320** (soit 60,4% de l'ensemble) **ont fait l'objet d'une information préoccupante (IP)** adressée aux cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) des départements. En 2025, le volume du nombre d'IP adressées par le SNATED-119 est en augmentation de 8,18% par rapport à l'année précédente. Le pourcentage de sollicitations traitées donnant lieu à transmission d'informations préoccupantes est en augmentation constante année après année, les aides immédiates (conseil et orientation) sont en baisse.



On notera pour conclure **une augmentation très significative des sollicitations de mineurs : +32,05% entre 2024 et 2025**. Elles représentent désormais 24,91% de l'ensemble des sollicitations contre 20,2% en 2024.

Les principaux travaux du service

Une adaptation des dispositifs et des outils se poursuit

- Equipe : arrivée de 5 nouveaux écoutants et départ de 5 écoutants. Le recrutement se poursuit en 2026 avec priorité sur des plages en journée.
- Pré-accueil : formation de 3 nouveaux agents qui ont permis de remplacer des agents absents.
- Poursuite de l'amélioration de traitement des appels téléphonique en adaptant les outils SI.
- Poursuite du rappel des professionnels et réflexion autour du rappel pour tous les usagers.

Des actions de sensibilisation, de formation et de prévention sur l'enfance en danger

L'année 2025 a été riche en interventions, ce qui a permis au SNATED de rencontrer de nombreux professionnels de structures très diverses. Pour exemple :

- Des structures Accueil Collectif de Mineurs (ACM) en lien avec la Direction de la Jeunesse et la Vie associative (DJEPVA) ;
- Des interventions lors de colloques pour présenter le service, son organisation, son fonctionnement, sa vision nationale des problématiques.
- Les équipes sont intervenues au colloque de la CNAPE (Convention nationale des associations de protection de l'enfance), de l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Neuilly sur Marne, ACM avec la DJEPVA.
- Le SNATED poursuit le développement de ses conventions partenariales, par lesquelles les équipes sont régulièrement sollicitées pour des interventions. Pour exemple :
 - La participation aux travaux du collectif en Téléphonie Sociale et en Santé - TESS ;
 - La présence et l'intervention au colloque annuel de l'Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et Etudiantes (ANPDE) ;
 - L'intervention dans le cadre de la formation des Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Enfant (JADE) du Défenseur des enfants mais également des services civiques de la ville de Paris ;
 - La participation aux travaux de réflexions avec Child Helpline International (CHI). Un rassemblement en Zambie en juin 2025 a permis de pouvoir rencontrer et échanger avec des professionnels des numéros d'urgences pour mineurs au niveau international.

Par ailleurs, nous avons accueilli la visite d'une délégation estonienne composée de représentants du département de protection de l'enfance et de l'unité de prévention du ministère des affaires sociales estonien et de la ligne d'assistance destinée aux enfants, « Lasteabi ». Cette rencontre s'inscrit dans la dynamique initiée lors de la 11^e consultation des lignes d'assistance pour enfants, organisée par Child Helpline International en juin 2025 à Livingstone en Zambie, qui avait déjà permis des échanges concrets entre partenaires et ouvert la voie à cette collaboration renforcée.

Une visite du collectif CIDE de Mayotte composée de 4 collégiens et 4 lycéens a eu pour but d'échanger autour de l'écoute et comprendre le circuit d'un appel, les étapes et les orientations.

Ces interventions aux fins de sensibilisation ont été animées par des cadres de coordinations et/ou le directeur du 119, et des écoutants y ont été parfois associés. Elles offrent une connaissance fine des besoins et réalités des terrains.

L'animation et travail en réseau : l'animation du réseau national des Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)

En 2025, le 119 a reçu 9 équipes venant de différentes CRIP. L'ensemble des professionnels ont pu bénéficier d'une réelle immersion au sein du service :

- Un temps de présentation du 119 ;
- Un temps dédié à la double écoute au pré accueil puis sur le plateau d'écoute ;
- Le partage d'une plage auprès des écoutants du tchat ;

L'équipe de cadres de coordinations s'est également déplacée au sein des Départements. Des visioconférences sont régulièrement mises en place afin de pouvoir intervenir lors de réunions de service ou de travail.

Des visites ministérielles

De plus, le service a reçu des visites ministérielles, notamment celle de la Haute commissaire à l'Enfance Sarah El Haïry, mais aussi de Stéphanie Rist, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées accompagnée de Jean-Pierre Farandou, Ministre du Travail et des Solidarités de France. Ces visites permettent de mettre en avant le professionnalisme des écoutants et agents du 119.

Chacune de ces immersions au 119 ont permis à nos visiteurs d'appréhender le service et de faire de la double écoute auprès de nos écoutants, professionnels de l'enfance.

Les principaux faits marquants

Le rappel pour les professionnels

L'année 2025 a permis de consolider et confirmer la pratique du rappel des professionnels, expérimentée durant plusieurs mois en 2024.

Au 31 décembre 2025, **1 326 professionnels de l'enfance avaient pu bénéficier d'un rappel du 119 dans un délai de 48h maximum**, permettant le traitement de 1341 situations – certains professionnels évoquant plusieurs situations d'enfants en danger lors de l'échange avec le service.

Parmi les professionnels sollicitant le plus le SNATED dans le cadre du rappel, **nous retrouvons les professionnels de santé (31,8%), suivis des professionnels de l'Education Nationale et scolarité privée (23,2%)**, confirmant les tendances observées depuis 2024 relatives aux sollicitations des professionnels, toute modalité de contact confondue.

Les typologies de dangers principalement évoquées dans le cadre de la modalité de rappel, sont en premier lieu **les violences physiques (20,2%), puis les violences psychologiques (18,7%), et les négligences (15,3%)**.

Les constats établis rejoignent ceux formulés lors des premières phases de déploiement du dispositif : les écoutants du 119 sont davantage amenés à conseiller et orienter les professionnels, que de transmettre des informations préoccupantes. Cela peut s'expliquer par différents facteurs : la gestion autonome de l'IP par le professionnel qui après un échange avec le 119 se sent plus apte ou légitime à la rédiger ; le besoin d'un appui, notamment sur le cadre juridique, avant toute transmission ; ou encore la nécessité de mieux comprendre le circuit de remontée des alertes afin d'identifier l'interlocuteur compétent (CRIP).

Si la modalité de rappel semble correspondre à un besoin auprès des professionnels -public

déjà outillé sur les questions de protection de l'enfance- elle a désormais vocation à être progressivement élargie à tous les agents, afin de renforcer l'accessibilité et l'efficacité du dispositif, et donc d'améliorer la prise en charge des situations d'enfants en danger ou en risque de l'être.

L'évaluation du Dispositif de Lutte contre la Prostitution des Mineurs (DLPM)

En septembre 2025, il a été décidé d'évaluer le dispositif après plusieurs mois d'expérimentations. La thématique continue à être prise en charge par le 119. Ainsi, en 2025, on note 316 sollicitations qui évoquent une situation prostitutionnelle de mineurs, à 70% des jeunes filles.

Agence Française de l'Adoption - AFA

L'AFA Agence Française de l'Adoption (AFA) a pour mission d'informer, de conseiller et d'accompagner les familles qui souhaitent poursuivre un projet d'adoption, au national comme à l'international. Il s'agit du seul organisme public habilité pour servir d'intermédiaire à l'adoption de mineurs résidant habituellement à l'étranger. L'agence prépare les candidats à la réalité de l'adoption et à l'évolution du profil des enfants adoptables. Elle les conseille et les accompagne tout au long de la procédure d'adoption (du pré dossier au suivi post-adoption). Depuis 2022, les conseils départementaux ont également la possibilité de solliciter l'AFA en qualité d'intermédiaire pour l'adoption d'enfants pupilles à besoins spécifiques. Enfin, l'AFA, en qualité de service de France Enfance Protégée, doit accompagner les demandes de recherche des origines des personnes adoptées à l'étranger.

Les chiffres clés

- **18 adoptions internationales ont été finalisées en 2025 par l'intermédiaire de l'AFA**, ce qui correspond à **26%** de l'ensemble des adoptions réalisées par des résidents français (69 adoptions internationales au total sur l'année en France). 36 adoptions internationales ont été finalisées par des Opérateurs Autorisés pour l'Adoption (OAA), soit 52%, et 15 ont eu lieu par démarche individuelle (sans accompagnement par un opérateur), soit 22%.
- **L'AFA est actuellement implantée au sein de 15 pays actifs**. Pour autant, d'autres pays, au sein desquels les adoptions internationales sont suspendues, collaborent toujours avec l'AFA dans le cadre du suivi post-adoption.
- **4 missions à l'étranger ont été réalisées en 2025** (Sénégal, Bulgarie, Thaïlande et Inde). Si la mission au Sénégal, commune avec l'OAA Lumière des Enfants, avait pour objet de faire un état des lieux de l'adoption internationale dans ce pays, celle en Bulgarie était centrée sur le profil des enfants et, plus particulièrement, sur le développement affectif et social et les retards de développement. Quant aux missions en Thaïlande et en Inde, elles avaient pour objet de rencontrer les acteurs de la protection de l'enfance.



- **2 adoptions nationales** ont été finalisées grâce à l'AFA, à la demande des départements et par le biais du programme flux inversé de l'AFA.

L'adoption internationale

- Nombre d'appels à candidature : 5 (Albanie, Inde, Pérou, République Dominicaine, Thaïlande) ;
- Nombre de sessions pays : 12 (Bulgarie, Colombie, Inde, Pérou, Philippines, République Dominicaine, Roumanie, Sénégal, Thaïlande) ;
- Nombre d'entretiens individuels avec les rédactrices : 359 soit 30 entretiens en moyenne par mois (en 2024, 524 soit 44/mois).

L'accompagnement et préparation des candidats à l'adoption

- Nombre de sessions de formation à destination des candidats à l'adoption : 51 (56 en 2024) et nombre de candidats formés : 944 (1 296 en 2024)
- Saisine des candidats :
 - Appels entrants : 1528 (2298 en 2024)
 - Appels sortants : 781
 - Mails reçus et traités : 2516 (3348 en 2024)
- Nombre d'entretiens individuels :
 - Entretiens avec le pôle santé : 211 (226 en 2024)
 - Entretiens d'orientation : 101 (148 en 2024)

Le travail en réseau avec les départements

- Nombre de sessions de formation à destination des professionnels + déplacements en département : 34 dont 7 déplacements dans 8 CD (38 en 2024)
- Nombre de départements touchés par les sessions en incluant le séminaire et les déplacements : 73 (82 en 2024)
- Nombre de professionnels touchés par les formations en incluant le séminaire et les déplacements : 905 (506 en 2024).

La recherche des origines

- Nombre de demandes de recherche des origines : 108 (74 en 2024)
- Nombre de dossiers transmis à la mission des archives nationales : 50 (32 en 2024).

L'adoption nationale

- Nombre de candidats intégrés dans le programme « Flux Inversé » : 54 (59 en 2024)
- Nombre de fiches enfants analysées : 76 (69 en 2024)
- Nombre d'adoptions nationales accompagnées par l'AFA : 2 (2 en 2024) et 23 candidatures potentielles envoyées aux départements.

Les principaux travaux des services

Le service information et accompagnement (SIA)

Le second semestre 2025 a été complexe avec 3 départs au sein du service : une psychologue (poste vacant durant 6 mois), la conseillère - référente pour les enfants à besoins spécifiques (poste vacant pendant 5 mois), la coordinatrice du Pôle formation Conseil - PIC (poste non renouvelé). Ces départs ont eu un impact sur l'activité du service.

Pour autant, l'activité classique tant sur les missions d'accompagnement des usagers que des professionnels en départements (succès important des sessions sur le SAF) a été maintenue :

- Poursuite des sollicitations des départements dans le cadre de l'adoption nationale que ce soit concernant les pupilles en recherche de famille, les informations sur le programme « flux Inversé » ...
- 7 déplacements en départements, 5 réunions en visioconférence dédiées en raison de l'éloignement géographique (outre-mer par exemple) ou de la problématique, 21 sessions de formation à destination des professionnels.
- Avancement du travail concernant la Base de données nationale des agréments (BDNA) avec la publication du décret d'application le 17 décembre 2025.

Le service international (SI)

Cette année, nous avons connu le maintien des suspensions et des arrêts de l'adoption internationale dans plusieurs pays (Burkina Faso, Madagascar, Mali, Haïti, Chine et Russie).

A cela s'est ajouté la suspension de la réception de nouveaux apparentements au Vietnam, décidée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui réalise un audit et une évaluation confiée au Service Social International.

Nous avons également poursuivi l'activité classique d'accompagnement des candidats dans le cadre de l'adoption internationale :

- 1 adoption sur le continent africain (Togo) ;
- 3 sur le continent américain (Colombie) ;
- 8 sur le continent asiatique (6 en Thaïlande, 2 en Inde) ;
- 6 sur le continent européen (3 en Bulgarie, 1 en Hongrie, 1 en Albanie et 1 au Portugal).

Nous avons également recruté un correspondant local au Sénégal (sous contrat de prestation de services), ce qui est obligatoire pour accompagner des adoptants sur ce pays.

La recherche des origines

Comme indiqué susvisé, l'AFA a compétence pour accompagner les personnes adoptées à l'étranger et qui sont en demande de recherche de leurs origines :

accompagnement à la lecture de dossier, questionnements sur leur pays d'origine, recherche de leur famille, soutien durant un départ dans le pays d'origine...

Une conseillère en adoption et une psychologue sont en partie dédiées à la recherche des origines au sein de l'AFA.

En 2026, un pôle recherche des origines sera dédié.

A date, seules les personnes ayant été adoptées via l'intermédiaire de l'AFA sont accompagnées, dans l'attente d'un développement du pôle et des moyens.

En 2025, des « fiches pays » ont été créés pour le Togo, la Colombie, la Thaïlande, les Philippines et la Roumanie). Ces fiches établissent un état des lieux de la recherche des origines dans ces pays. Plusieurs entretiens ont par ailleurs été réalisés :

- 15 sur les Philippines et 2 sur la Chine autour de la préparation d'un voyage dans le pays d'origine ;
- 3 sur la Russie sur des questions de fratrie ;
- 2 sur la Lettonie pour une lecture accompagnée du dossier d'adoption ;
- 2 sur la Hongrie à la demande d'un CD et concernant un enfant placé.

Les principaux faits marquants

Cette année, nous avons entrepris un publipostage auprès de 1800 parents adoptifs ayant été accompagnés par l'AFA pour les informer que tous les dossiers d'adoption complets et finalisés sont versés, à la fin du suivi post-adoption exigé par les pays d'origine, aux Archives Nationales.

Par ailleurs, début 2025, plusieurs groupes de travail en présence notamment des tutelles de l'AFA (Direction générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et Mission de l'Adoption Internationale rattaché au ministère des affaires étrangères (MAI), ont permis l'élaboration d'une fiche de route sur la mise en place d'un « guichet unique » concernant la recherche des origines, qui a pu être transmise aux différents ministères et instances concernés.

Cette problématique qui poursuit sa montée en puissance au sein de l'activité de l'AFA mobilise davantage les équipes et répond à un besoin des adoptés.

Un binôme AFA/CNAOP a travaillé à établir un état des lieux de la recherche des origines en France ainsi qu'un comparatif entre pays d'accueil.

En mars 2025, l'AFA et le CNAOP se sont déplacés à Gand, en Belgique flamande, afin de rencontrer les professionnels de la recherche des origines dans ce pays.



En 2025, la chargée de mission adoption nationale, appuyée par le service informatique, a pu finaliser la mise en place de la BDNA. Le décret d'application a été publié le 17 décembre 2025 pour une entrée en vigueur au 2 février 2026.

Tout au long de l'année 2025, des échanges, des groupes de travail et des webinaires ont eu lieu avec les départements pour les préparer à ce changement et ses implications.

La saisine de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) a été préparée par les agents de l'AFA, et le décret a été défendu devant le Conseil d'Etat, après de nombreux échanges avec la DGCS pour la construction de celui-ci.

En parallèle, les sollicitations des départements pour la recherche de familles pour des enfants pupilles à besoins spécifiques se sont poursuivies et ont augmenté. Ainsi, au départ de la conseillère – référente pour les enfants à besoins spécifiques, le poste a été modifié pour devenir un poste de rédactrice adoption nationale.

La présence et la participation de l'AFA à divers colloques et réunions

- Intervention de la direction lors du colloque organisé par Enfance et Familles d'Adoptions (EFA) à Lyon, sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale ;
- Présence lors des consultations menées par la Haute Commissaire à l'Enfance sur les suites du rapport interministériel sur les pratiques illicites ;
- Participation aux groupes de travail « pupilles » et « kafala » du Conseil National de l'Adoption (CNA).



Les outils de communication

Cette année, nous avons décidé d'optimiser notre communication auprès du « grand public ». Ainsi, **un compte certifié « Agence Française de l'Adoption » a été lancé sur Instagram** afin de donner des informations aux familles, aux adoptés ...

La mise à jour du site internet est également un travail quotidien qui nous permet de remettre à niveau les rubriques, les informations d'un site existant depuis près de 20 ans.

2025 est également l'année où nous débutons un travail important concernant la **création d'un espace d'échanges simplifié entre départements.**

Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles - CNAOP

Créé par la loi n° 2002-93 du 22 janvier 2002, le conseil national pour l'accès aux origines personnelles facilite l'accès aux origines des personnes nées dans le secret de l'identité des parents de naissance, en lien avec les départements et les collectivités d'outre-mer. Il recherche l'identité des parents de naissance, accompagne les demandeurs et la mise en relation avec les parents de naissance. Il assure également la formation des correspondants et partenaires. Enfin, il veille, via son réseau départemental et en lien avec les établissements de santé disposant d'une maternité, à la mise en œuvre du dispositif d'accueil et d'accompagnement des femmes qui souhaitent accoucher dans le secret.

Il est composé d'**un conseil et d'un secrétariat général**. Par la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, il est confié au groupement d'intérêt public «France Enfance Protégée», la mission d'assurer le secrétariat général du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles.

Le **conseil est composé de 16 membres** et placé auprès du ministre en charge des affaires sociales. Il émet des avis et formule des propositions relatives à l'accès aux origines et est amené, lors de l'examen de dossiers spécifiques en séance plénière, à prendre position sur des situations individuelles, dans le respect de la loi.

Il lui revient également de s'assurer de la qualité du traitement des demandes, de fixer au secrétaire général des objectifs afin d'améliorer la qualité du service rendu et de s'assurer de leur réalisation ; il est également saisi des projets des programmes d'action préparés par le secrétaire général.

Le CNAOP réalise un rapport d'activité détaillant plus précisément chaque donnée présentée ci-dessous et il est consultable via le lien : <https://www.france-enfance-protgee.fr/cnaop/rapports-activite/>

Les chiffres clés

Les naissances dans le secret

Les naissances dans le secret tendent à diminuer : **536 en 2014 contre 375 en 2025**.

Année	2011	2012	2013	2014	...	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'accouchements dans le secret	605	595	650	536		463	518	390	209	434	446	389

En 2025, **100% des départements ont répondu** au questionnaire permettant le recensement du nombre d'accouchement dans le secret.

Pour l'année 2025, sur un total de 389 accouchements dans le secret, 66 mères biologiques se sont rétractées dans les 2 mois qui suivent la naissance (17 %),

proportion relativement constante au fil des années et 45 femmes ont laissé leur identité en dehors du pli fermé (12 %).

La rubrique « Identité accessible uniquement par le pli fermé » correspond à la déclaration de la mère lors de l'accouchement. Il n'est pas certain que le pli contienne effectivement cette identité (38 % des dossiers comportent un pli fermé). Enfin dans environ près de 33% des cas, l'identité n'est pas communiquée au correspondant départemental.

Les saisines et demandes traitées

En 2025, **le CNAOP a traité 703 demandes écrites** qui ont toutes fait l'objet d'un examen détaillé, ce qui démontre un niveau de saisine du CNAOP toujours aussi élevé.

Ces saisines font l'objet d'une analyse et conduisent soit à l'ouverture d'une demande d'accès aux origines personnelles, soit à l'enregistrement d'une déclaration d'identité ou d'une levée de secret, soit à une réorientation en cas d'incompétence du CNAOP.

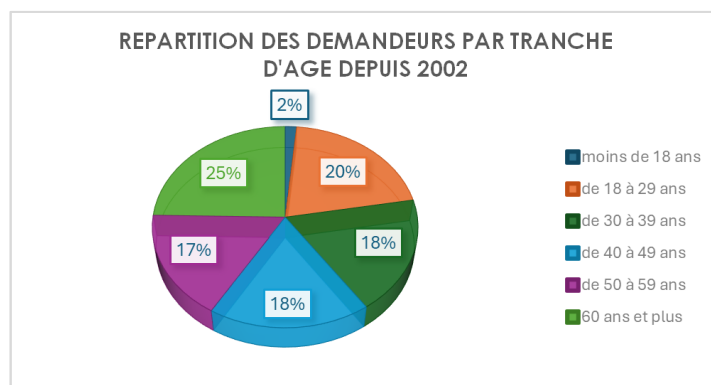
Par ailleurs, en 2025, ce sont **565 nouvelles demandes d'accès aux origines** qui ont été **enregistrées, dont 530 recevables**.

Il est à noter que l'organisation mise en place au sein du secrétariat général et l'augmentation des saisines par mail permet le traitement plus rapide de certaines demandes, sans qu'il soit nécessaire de les enregistrées. Par exemple, des cas avérés d'incompétences peuvent être rapidement réorientés et ne nécessite pas un enregistrement puis une clôture de la demande. Cela permet à l'usager une réponse plus rapide et une orientation vers le bon interlocuteur.

70 levées de secret et déclarations d'identités spontanées ont été **enregistrées** en 2025 (50 en 2024).

Depuis 2002, **14 191 demandes d'accès aux origines personnelles complètes ont été enregistrées au CNAOP**.

Depuis 2002, le profil des personnes qui saisissent le CNAOP pour accéder à leurs origines reste sensiblement identique. Il s'agit en majorité de femmes (60%). En outre, la répartition par tranche d'âge des demandeurs majeurs est relativement équilibrée.



Les mandats

Les mandats sont délégués par la secrétaire générale à un correspondant départemental du CNAOP, agent du département (travailleur social, psychologue, éducateur...). Les mandats sont confiés après l'identification et la localisation du parent de naissance, ces missions étant assurées exclusivement par le secrétariat général.

Le mandataire peut avoir délégation pour contacter et informer le parent de naissance, et travailler en collaboration avec le CNAOP pour accompagner le demandeur ou la personne recherchée. L'attribution d'un mandat est particulièrement nécessaire lorsqu'une situation de fragilité induit un accompagnement de proximité (mineurs, majeurs protégés, personnes âgées...).

En 2025, **96 mandats ont été confiés à des correspondants départementaux** (91 mandats en 2024). Les mandats dont l'exécution a été achevée en 2025 ont en moyenne été traités en 1 an 1 mois et 13 jours.

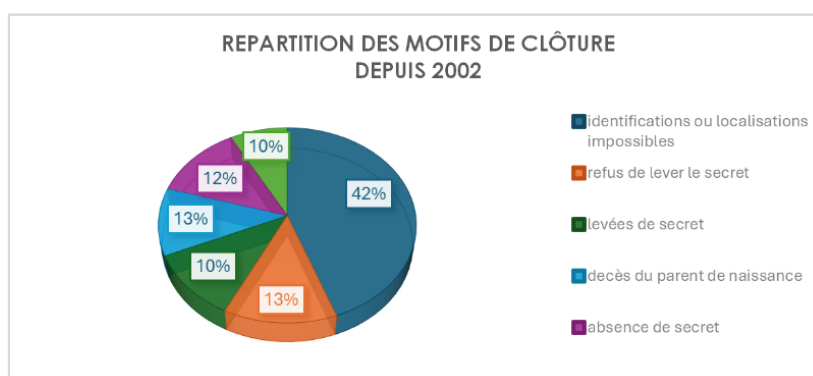
Depuis 2002, ce sont 1 700 dossiers qui ont fait l'objet d'un mandat confié à un correspondant départemental du CNAOP.

Les clôtures

En 2025, 646 dossiers ont fait l'objet d'une clôture, selon le détail suivant :

- **249** dossiers ont été **clôturés définitivement**, soit **39 %** des clôtures en 2025 (296 en 2024), ce qui représente une diminution de 47 dossiers clôturés définitivement par rapport à 2024. Ce chiffre inclut les 60 dossiers qui se sont révélés irrecevables* après instruction ;
- **397** dossiers ont été **clôturés provisoirement**, soit **61 %** du nombre de clôtures en 2025 (321 en 2024), ce qui représente une augmentation de 76 dossiers clôturés provisoirement par rapport à 2024.

En 2025, le délai moyen entre la date d'engagement de la procédure (enregistrement des dossiers) et la date de clôture de la procédure est de 3 ans et 2 mois et 17 jours.



Depuis 2002, 13 874 dossiers ont fait l'objet d'une clôture provisoire ou définitive. Les motifs de clôtures restent dans des proportions stables au fil des années.

Ainsi, **depuis 2002, ce sont 4 337 personnes qui ont eu accès à l'identité d'au moins un de leurs parents de naissance par l'intermédiaire du CNAOP** dont :

- 1 284 levées de secret
- 1 539 décès du ou des parents de naissance (sans opposition à la communication de l'identité)
- 1 514 absences de secret

Les principaux faits marquants

Les travaux relatifs au bilan de la loi du 22 janvier 2002

L'année 2025 a été marquée par **le lancement des travaux relatifs au bilan de la loi du 22 janvier 2002**.

Le Conseil national de l'adoption (CNA) et le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) ont été saisis conjointement le 18 juin 2025 par Madame la Haute-commissaire à l'enfance, Sarah El-Haïry, afin d'évaluer la loi n° 2002-93 du 22 janvier 2002, en particulier les dispositions relatives à l'accouchement dans le secret.

La mission confiée au CNAOP et au CNA, était donc de dresser le bilan approfondi de la loi 2002-93 relative à l'accès aux origines des personnes adoptées et pupilles de l'Etat. Il s'agissait de mettre en regard, 20 ans après sa promulgation, les dispositions de cette loi et les évolutions sociales, éthiques et juridiques actuelles.

Dans ce cadre, les Conseils ont arrêté une méthodologie de concertation qui a consisté à réunir les membres d'un groupe de travail composé de membres du CNA, du CNAOP et ouvert à des correspondants départementaux du CNAOP. En parallèle, pour nourrir la réflexion des membres du groupe de travail, deux sessions d'auditions ont également été organisées. Elles ont permis d'entendre à la fois des experts, sociologues, chercheurs, historiens, juristes, des professionnels de la protection de l'enfance et de l'accompagnement des femmes enceintes, ainsi que des associations représentant les pupilles et anciens pupilles, les personnes nées dans le secret, les mères de naissance et les familles adoptives.

Entre novembre 2025 et février 2026, ce groupe de travail a été organisé autour des thèmes suivants :

- Le cadre légal,
- Les enfants nés dans le secret,
- Les mères accouchant dans le secret
- Le droit comparé.

La synthèse des travaux de ces groupes, a fait l'objet d'un débat et d'un vote dans chacune des instances des Conseils et a permis d'aboutir à un avis commun, accessible en ligne :

<https://www.france-enfance-protgee.fr/wp-content/uploads/2026/04/Avis-conjoint-2026-1-adopte-CNA-et-CNAOP.pdf>

La poursuite des travaux en matière de recherche des origines et de préfiguration d'un guichet unique

La loi n°2022-140 du 22 février 2022 relative à la protection des enfants crée le groupement d'intérêt public France Enfance Protégée et l'article L147-14 du Code de l'action sociale et des familles dispose désormais, en son alinéa 6, que : « *ce groupement d'intérêt public a notamment pour mission d'analyser les demandes des personnes adoptées et des pupilles ou anciens pupilles de l'Etat qui recherchent leurs origines et de les informer et les orienter en fonction de leur situation vers les interlocuteurs compétents* ».

Le secrétariat général du CNAOP a poursuivi au sein de France Enfance Protégée, aux côtés de l'agence française de l'adoption, les travaux de construction et de définition de ce que pourrait être ce futur guichet unique de recherche des origines au sein de France Enfance Protégée. Des grandes orientations ont ainsi pu être définies et structurées afin de présenter le projet aux autorités ministérielles compétentes. Le travail de préfiguration a permis de dégager les enjeux en termes de public cible, de missions et compétences et de moyens pour permettre le déploiement efficient d'un dispositif public d'accompagnement à la recherche des origines, tant au national qu'à l'international.

Le déploiement d'une nouvelle offre de formation auprès des correspondants départementaux

L'année 2025 a marqué le déploiement d'une offre de formation continue à destination des correspondants départementaux du CNAOP. Portées par l'équipe du secrétariat général et animées par les chargées de mission, ces temps de formations ont été très appréciés des participants et se poursuivront en 2026.

Les sessions de formations sont thématiques et en visioconférence. En 2025, elles ont permis d'aborder les thématiques suivants :

- Les étapes du mandat, un accompagnement de proximité pour un parcours particulier.
- Partage de pratiques autour de situations complexes traitées dans le cadre d'un mandat confié par le CNAOP.
- Les étapes de la recherche des origines au sein du CNAOP.
- Le rôle et la place des Tiers dans le cadre des accouchements sous le secret

Organisés en groupes restreints, ces temps de formations poursuivent deux objectifs : permettre la transmission d'information et favoriser les échanges entre correspondants et avec les équipes du CNAOP.

Par ailleurs, la formation initiale, en présentiel à Paris, a également été assurée en 2025.

Des interventions au sein des territoires

L'année 2025 a été riche de moments de partages et d'échanges au sein des territoires, à l'invitation des conseils départementaux ou des partenaires.

Le CNAOP a ainsi participé au séminaire d'échanges pour les professionnels de l'AP-HP, Assistance Publique - Hôpitaux de Paris autour de la question de l'accouchement

dans le secret. Ce séminaire a réuni de nombreux professionnels des hôpitaux de Paris, professionnels, le CNAOP et les départements.

Le CNAOP a également eu le plaisir de participer au rassemblement des professionnels du grand sud/ sud-est, organisé cette année à GAP dans le département des Hautes-Alpes ou encore à l'occasion de rencontres individuelles à la demande des conseils départementaux, en Haute-Garonne ou en Ile-de-France par exemple mais également à l'initiative des réseaux périnatalité.

Ces échanges viennent renforcer les liens auprès des professionnels de terrain, en complément des échanges quotidiens pour permettre le traitement des situations individuelles des personnes en recherche de leurs origines ou pour appuyer les correspondants dans leur mission d'accompagnement des femmes souhaitant accoucher dans le secret.

La poursuite du développement du logiciel ORPER et l'accessibilité de la saisine du CNAOP

Pour rappel, le CNAOP est engagé, avec l'appui des services informatiques de France Enfance Protégée, dans le développement d'un outil de saisine en ligne. Il s'agit de développer un volet extranet de son logiciel de traitement des demandes d'accès aux origines personnels, dénommé ORPER. L'année 2025 aura permis l'aboutissement des phases de développement et de tests.

Le développement d'un système de saisine par téléprocédure représente un gain pour les usagers et pour les équipes du CNAOP. Il poursuit les objectifs suivants :

- Rendre la démarche accessible en ligne pour tous les usagers
- Permettre une démarche sécurisée (FranceConnect)
- Simplifier la démarche de demande d'accès à ses origines ou de levée de secret
- Faciliter le traitement des demandes en permettant une réception électronique des documents nécessaires à l'ouverture du dossier

Observatoire national de la protection de l'enfance - ONPE

L'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE) vise à produire, diffuser et transférer des connaissances dans le champ de la protection de l'enfance, de l'adoption et de l'accès aux origines personnelles. Lieu de rencontre entre l'État, les départements, les associations, les chercheurs et les professionnels, il assure les missions de centre national de ressources, de promotion de la recherche et de l'évaluation, et contribue à la mise en cohérence des données et informations utiles à la connaissance des phénomènes de mise en danger des mineurs.

En 2025, l'ONPE a poursuivi la consolidation de son rôle de centre national de ressources en protection de l'enfance. Dans un contexte de fortes attentes des acteurs de terrain, l'observatoire a privilégié des productions directement mobilisables par les professionnels, les décideurs publics, les départements et les partenaires nationaux.

Les chiffres clés

- **13 publications tous formats confondus**, dont des rapports publics, études, fiches synthétiques, conclusions de séminaire et numéros de la collection ONPE Synthèses.
- **15 projets de recherche examinés dans le cadre des appels à projets** 2025 : 10 au titre de l'appel à projets ouvert et 5 au titre de l'appel à projets thématique.
- **3 nouveaux projets de recherche** retenus par le conseil scientifique.
- **2 rapports finaux publiés** et **3 rapports intermédiaires** validés par le conseil scientifique.
- **44 871 visiteurs sur le site internet de l'ONPE.**
- **4 290 abonnés à la newsletter de l'ONPE.**
- **42 905 téléchargements de ressources** en ligne.
- **11 événements organisés** ou coorganisés par l'ONPE.
- **Près de 30 interventions de l'équipe** auprès des acteurs nationaux, départementaux, associatifs et de formation.
- 62 départements représentés lors du 13e séminaire des ODPE.

Les principaux travaux du service

Produire et diffuser des ressources utiles et accessibles

En 2025, l'ONPE a publié **13 ressources** répondant à un double objectif : rendre disponibles des connaissances fiables et proposer aux acteurs des supports directement mobilisables dans leurs réflexions, formations, travaux institutionnels ou pratiques professionnelles. Les publications de l'année ont couvert plusieurs enjeux majeurs : vécu professionnel et charge émotionnelle, protection des enfants sur le long terme, logement, risque suicidaire, données sur les maltraitances intrafamiliales, cadre juridique de protection, addictions, pupilles de l'État, participation des enfants protégés, ODPE et état des lieux national de la protection de l'enfance et des maltraitances.

L'année 2025 confirme l'importance des formats courts et synthétiques dans la stratégie éditoriale de l'ONPE. Les fiches, notes, synthèses et conclusions de séminaires permettent de transformer des travaux scientifiques, juridiques ou statistiques en ressources plus facilement appropriables, sans dissocier l'exigence scientifique de l'utilité pratique.

Les parutions 2025

Mois	Publication
Février	ONPE Synthèses 21 Charge émotionnelle et vécu professionnel en protection de l'enfance
Mars	Étude Protéger l'enfant sur le long terme quand la perspective du retour en famille s'éloigne Fiche synthétique Protéger l'enfant sur le long terme : enjeux et questionnements
Avril	Conclusions Logement et protection de l'enfance ONPE Synthèses 22 Risque suicidaire des mineurs confiés : lever l'indicible
Mai	Fiche synthétique Chiffrer les maltraitances infantiles intrafamiliales : quels enjeux pour quelles données ?
Juin	Fiche synthétique Protéger l'enfant sur le long terme par le cadre juridique
Juillet	ONPE Synthèses 23 Prévenir les addictions : un défi pour la protection de l'enfance
Août	Rapport public La situation des pupilles de l'État : enquête au 31 décembre 2023
Septembre	Fiche synthétique Principaux chiffres sur la situation des pupilles de l'État au 31 décembre 2023 ONPE Synthèses 24 Faire entendre les voix juvéniles en protection de l'enfance
Novembre	Note Enquête Les observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2024
Décembre	Rapport public Protection de l'enfance et maltraitances : état des lieux 2025

Mettre à disposition des données pour objectiver les enjeux

La mission de mise en cohérence des données constitue un axe central de l'activité de l'ONPE. En 2025, l'Observatoire a poursuivi la production et la diffusion de données nationales sur la protection de l'enfance et les maltraitances, dans un objectif d'aide à la décision publique et de soutien aux analyses territoriales.

Le rapport Protection de l'enfance et maltraitances : état des lieux 2025 rassemble et met en perspective les principales données disponibles, issues de différentes sources administratives, statistiques et institutionnelles. Dans un champ marqué par la dispersion des informations, cet effort de consolidation contribue à rendre les réalités de la protection de l'enfance plus visibles, plus lisibles et plus comparables.

L'enquête annuelle sur les pupilles de l'État demeure également une production de référence. Elle permet de suivre dans la durée la situation de ces enfants, d'en décrire les caractéristiques et d'éclairer les évolutions nationales et territoriales.

Soutenir la recherche pour éclairer les besoins et les pratiques

Depuis sa création, l'ONPE s'appuie sur un conseil scientifique chargé de soutenir, suivre et valoriser des recherches en protection de l'enfance. Il contribue à garantir la qualité scientifique des travaux accompagnés par l'Observatoire et à renforcer un réseau pluridisciplinaire de recherche, associant notamment le droit, la sociologie, la psychologie, les sciences de l'éducation, la santé publique et les sciences sociales.

Le conseil scientifique

- 20 membres : 10 représentants institutionnels et 10 représentants à titre personnel.
- 15 projets reçus dans le cadre des appels à projets 2025 : 10 pour l'appel ouvert et 5 pour l'appel thématique.
- 3 projets retenus.
- 2 rapports finaux publiés en 2025 et 3 rapports intermédiaires validés.
- 6 réunions en 2025.

Au terme de l'examen des réponses reçues aux appels à projets, le conseil scientifique a retenu trois projets :

- *Dans et autour de l'assiette des enfants confiés. Pratiques et tensions sociales liées à l'alimentation - ATABLE*, dirigé par Émilie Potin et porté par l'Université Rennes 2.
- *AGEMI - Âge, genre, migration : une enquête multi-située sur l'expérience des mineures non accompagnées accueillies au sein de la protection de l'enfance*, dirigé par Morane Chavanon et porté par l'ENSEIS.
- *De la quête des origines aux réagencements des liens familiaux : outils, contextes et relations*, dirigé par Agnès Martial et porté par le CNRS Toulouse.

Deux rapports finaux ont été publiés : *RESSOPE - Recherche Santé et Social en Protection de l'Enfance*, dirigé par Séverine Euillet ; et *Scènes de famille. Regards croisés sur les réalités familiales et professionnelles en AEMO*, dirigé par Nadège Séverac et Juliette Halifax.

Trois rapports intermédiaires ont également été validés : *l'accompagnement des familles issues de classes moyennes et supérieures en protection de l'enfance*, dirigé par Caroline Maupas-Harizi ; *l'épreuve de la participation en protection de l'enfance*, dirigé par Antoine Querrec ; et *l'étude SAFE FAMILIES*, dirigée par Rebecca Shankland.

L'ONPE a lancé en fin d'année deux appels à projets pour 2026 : un appel à projets ouvert et un appel thématique consacré aux violences vécues par les enfants sur les lieux d'accueil en protection de l'enfance.

Diffuser les connaissances et favoriser leur appropriation

Au-delà de ses publications, l'ONPE a poursuivi l'animation d'espaces d'échanges entre chercheurs, professionnels, départements, institutions nationales et associations. Ces rencontres renforcent une culture commune de la protection de l'enfance, fondée sur le croisement des savoirs scientifiques, des savoirs professionnels et de l'expérience des acteurs.

Les formats proposés répondent à des objectifs complémentaires : présenter des résultats de recherche, partager des pratiques, ouvrir le débat sur des sujets émergents, accompagner l'appropriation de ressources publiées et soutenir les acteurs dans la mise en œuvre de leurs missions.

L'ONPE poursuit notamment le développement de webconférences Articulier recherche et pratiques, qui permettent à une équipe de recherche de présenter ses principaux résultats puis de les mettre en discussion avec des professionnels ou partenaires institutionnels. Ce format favorise le transfert des connaissances vers les pratiques.

L'Observatoire est également intervenu auprès de départements, associations, institutions nationales, organismes de formation, réseaux professionnels et partenaires de recherche. Cette présence permet de diffuser les productions de l'ONPE, de contribuer à des journées d'étude, d'accompagner des démarches locales et de nourrir les réflexions engagées par les territoires.

Appuyer les dynamiques territoriales et les réseaux d'acteurs

En 2025, l'ONPE a poursuivi son travail d'appui auprès des observatoires départementaux de la protection de l'enfance. Les ODPE occupent une place centrale dans l'observation, l'analyse et l'animation partenariale au niveau territorial. Leur développement constitue donc un enjeu majeur pour améliorer la connaissance des besoins, renforcer les coopérations locales et soutenir le pilotage départemental de la protection de l'enfance.

La publication de la note d'enquête "Les observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2024" a permis de dresser un état des lieux des organisations, des missions, des difficultés et des besoins exprimés par les ODPE. Cette production contribue à mieux connaître les conditions d'exercice des observatoires et à identifier les leviers d'appui possibles.

L'ONPE a également continué l'animation et la participation aux dynamiques inter-ODPE, qui permettent le partage d'expériences entre départements, la mutualisation de ressources et la construction progressive de repères communs. En 2025, une réflexion a été engagée sur le renforcement de l'appui aux départements, débouchant sur de nouvelles modalités de soutien en 2026, à destination des ODPE et des directions Enfance-Famille.

L'ONPE a poursuivi ses contributions aux travaux conduits par ses partenaires nationaux, notamment la DGCS et Départements de France, sous des formes diverses : participation à des groupes de travail, relectures, appuis méthodologiques, identification de ressources ou échanges d'expertise.

Un site internet installé comme outil central du centre national de ressources

Après la mise en ligne du nouveau site internet en 2024, l'année 2025 a confirmé son rôle central dans l'accès aux ressources de l'ONPE. Le site a enregistré **44 871 visiteurs et 42 905 téléchargements**. Ces chiffres témoignent d'un usage important des ressources mises à disposition : publications, données chiffrées, fiches dispositifs, ressources juridiques, replays, contenus scientifiques et supports relatifs aux événements.

L'enjeu pour l'ONPE est de continuer à rendre ces ressources lisibles et facilement mobilisables par des publics variés : professionnels de terrain, cadres de la protection de l'enfance, ODPE, chercheurs, étudiants, décideurs publics, associations et partenaires institutionnels.

Les principaux faits marquants

Protection de l'enfance et maltraitances : un état des lieux national

L'année 2025 a été marquée par la publication du rapport Protection de l'enfance et maltraitances : état des lieux 2025. Ce rapport rassemble les principales données nationales disponibles sur la protection de l'enfance et les maltraitances, en les mettant en perspective pour mieux objectiver les débats publics et professionnels. Il contribue à rendre visibles les réalités du secteur, à identifier les limites des données existantes et à renforcer la capacité collective d'analyse.

Un appui renforcé aux dynamiques départementales

Le 13^e séminaire des ODPE a réuni des représentants de 62 départements. Ce rendez-vous national confirme le rôle de l'ONPE dans l'animation d'un réseau d'observation territoriale et dans le soutien aux équipes départementales. Il a également nourri une réflexion plus large sur les modalités d'appui aux ODPE et aux directions Enfance-Famille, qui se traduira en 2026 par de nouvelles actions de soutien aux acteurs territoriaux.

Des axes stratégiques préparés pour 2026

En 2025, plusieurs axes stratégiques ont été engagés ou consolidés : mieux soutenir les acteurs départementaux, outiller les professionnels sur l'évaluation du risque de délaissement parental, soutenir la scolarité des enfants confiés, mieux connaître les motifs et contextes de séparation des tout-petits et renforcer la diffusion de ressources utiles aux pratiques. Ces travaux seront disponibles au premier semestre 2026.

Conclusion

En 2025, l'ONPE a consolidé son rôle d'observatoire et de centre national de ressources en protection de l'enfance. L'année a été marquée par des publications structurantes, un soutien renouvelé à la recherche, la valorisation de travaux directement utiles aux pratiques, l'appui aux dynamiques départementales et la diffusion de ressources largement consultées.

À travers ses travaux sur la protection de long terme, les pupilles de l'État, les maltraitances, la santé mentale, les addictions, la participation des enfants ou encore les ODPE, l'Observatoire poursuit une même finalité : rendre visibles les réalités de la protection de l'enfance et mettre à disposition des repères utiles pour l'action. Cette ambition suppose de maintenir l'équilibre entre rigueur scientifique, lisibilité des ressources et proximité avec les préoccupations du terrain.

Conseil National de la Protection de l'Enfance - CNPE

Le Conseil national de la protection de l'enfance émet des avis et formule toutes propositions utiles relatives à la prévention et à la protection de l'enfance.

A cette fin, il propose notamment au Gouvernement des orientations nationales de prévention et de protection de l'enfance dans le cadre de la construction d'une stratégie nationale et l'assiste en rendant des avis sur toutes les questions sur ce champ ainsi que sur les projets de textes.

Les chiffres clés

- 78 = nombre de membres dont 12 font partie du collège des enfants
- 36 = nombre de réunions des groupes de travail du CNPE
- 22 = nombre de réunions préparatoires
- 3 = nombre de réunions du groupe d'appui PJJ protection des enfants
- 3 = nombre d'auditions
- 3 = nombre de sessions à Paris du Collège des enfants, adolescents et jeunes majeurs du CNPE (CEAJM)

Les principaux travaux du service

- 4 réunions plénières
- 6 réunions de bureau
- 1 audition – défenseur des droits
- 1 audition au Sénat
- 1 audition IGJ « institut général de la justice »
- 6 groupes de travail
- 2 commissions permanentes « santé » et « ultramarins »
- 1 expérimentation de formation co-portée Union Nationale des Acteurs de Formation et de Recherche en Intervention Sociale – Unaforis / CNPE
- 3 avis rendus sur saisines des ministères
- 1 auto-saisine conjointe CNPE-CNA

Récapitulatif des avis 2025

- Projet de décret relatif aux villages d'enfants le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) a été saisi, pour avis, du projet de décret relatif à la définition des principes d'organisation des villages d'enfants.
- Projet de décret relatif à l'accueil des enfants de moins de trois ans confiés au titre de la protection de l'enfance en pouponnière ou en établissement social et médico-social
- Projet de loi portant création d'une ordonnance de sûreté de l'enfant (OSE).
- Avis conjoint CNPE-CNA relatif à l'amélioration de l'accompagnement et du parcours des pupilles de l'État

Zoom sur l'ordonnance de Sûreté de l'Enfant (OSE). Le CNPE a été saisi par le ministère de la Justice au sujet de la création de l'Ordonnance de Sûreté de l'Enfant (OSE), un instrument visant à renforcer la protection immédiate des mineurs.

Le CNPE a rendu un avis défavorable concernant ce dispositif. En effet, cette superposition procédurale risque de générer une illisibilité accrue pour les familles et de menacer la continuité de la protection juridique. **Le CNPE alerte** sur un empilement de textes qui ne résout en rien la saturation des juridictions ni la quasi-disparition des moyens d'enquête rapide, comme le recueil de renseignements socio-éducatifs, au profit de mesures d'investigation judiciaire (MJIE) trop lourdes pour l'urgence.

Le Conseil préconise d'écarter l'OSE au profit d'une refonte de l'article 515-9 du code civil.

L'efficacité de la protection ne saurait faire l'économie d'une prise en charge globale, intégrant le déploiement des UAPED et l'accès aux soins précoces via le programme Pégase, afin de garantir une clarification pérenne des compétences entre magistrats et une réelle trajectoire de sécurité pour l'enfant.

Zoom sur l'avis conjoint du Conseil national de la protection de l'enfance et du Conseil national de l'adoption (CNA) relatif à l'amélioration de l'accompagnement et du parcours des pupilles de l'Etat.

Le CNA et le CNPE se sont saisis de la question de l'accueil et du suivi des enfants pupilles de l'État. L'avis conjoint se décline en 2 parties comprenant un avis général qui synthétise les recommandations validées par les instances du CNA et du CNPE pour l'ensemble des thématiques et un avis qui développe un argumentaire pour chacune des cinq thématiques identifiées par les membres des Conseils.

L'avis conjoint CNPE-CNA est consultable sur le site de France Enfance Protégée :

<https://www.france-enfance-protegee.fr/cna/>

Les travaux dans les commissions

- **La Commission Santé**

En 2025, la Commission Santé a été particulièrement mobilisée en faveur du **Programme PEGASE**, programme de santé publique visant la restauration des capacités des bébés maltraités confiés à l'ASE, afin que sa généralisation s'effectue avec des moyens à la hauteur des bénéfices reconnus pour les tout-petits.

- **La Commission des territoires ultramarins**

En 2025, par un avis du 6 octobre 2025, le Conseil National de la Protection de l'Enfance a rappelé les quatre axes prioritaires à mettre en œuvre dans les territoires ultramarins :

1. Renforcement des moyens et respect des droits fondamentaux
2. Réalisation d'un état des lieux territorialisé
3. Garantie de conditions de vie décentes
4. Application de la Charte sociale européenne

Les chantiers du CNPE – Les groupes de travail

- **Le projet de loi sur la refondation de la protection de l'enfance.**

Compte tenu d'une actualité très dense pour la protection de l'enfance, l'activité du CNPE a été soutenue en 2025, avec notamment l'association au projet de loi en cours sur la protection des enfants. Le CNPE a été sollicité pour faire partie du Comité de

suivi de la DGCS, en charge de l'élaboration du projet de loi, puis dans le cadre du Comité stratégique pour la refondation de la politique de protection de l'enfance.

- **Groupe de travail « Parents concernés par la protection de leurs enfants »**

Créé en 2024 à l'initiative de plusieurs associations (Apprentis d'Auteuil, ATD Quart Monde, Citoyens et Justice, SOS Petits Princes, UNAF, UNIOPSS), ce groupe de travail a pour vocation de mieux identifier et comprendre les réalités de vie, les contraintes et les attentes des parents dont les enfants font l'objet d'un suivi, afin de combler le déficit actuel de connaissances qualitatives et quantitatives à leur sujet.

- **Groupe de travail Accueil en famille**

Initié par le bureau du CNPE fin 2024, ce groupe de travail a pour vocation de mener une **réflexion prospective sur l'ensemble des modalités d'accueil en famille**. Sa mission consiste à **définir l'identité et la plus-value** de chaque mode d'accueil, qu'il soit professionnel et salarié (accueil familial classique ou thérapeutique) ou bénévole (tiers dignes de Confiance, accueil durable et bénévole).

Après avoir auditionné une quinzaine d'experts et professionnels de ces types d'accueil, le groupe de travail (composé de membres du CNPE et de personnalités extérieures) a présenté un premier document d'étape le 4 juillet 2025.

- **Groupe de travail UNAFORIS-CNPE** (avec le soutien de ses partenaires CNAPE, GEPSO, UNIOPSS) : *création d'une formation bi-diplômante, spécialisée et professionnalisante, centrée sur l'enfance et la famille.*

Pour répondre aux besoins criants de professionnels sur les terrains et à la crise d'attractivité des métiers et des formations que rencontre le secteur de l'intervention sociale, en particulier dans le champ de l'enfance, l'Union Nationale des Acteurs de la Formation et de la Recherche en Intervention Sociale (UNAFORIS) et le CNPE, avec le soutien de ses autres membres, partenaires de la démarche (CNAPE, GepSo et UNIOPSS) souhaitent promouvoir l'expérimentation d'une nouvelle voie d'accès à la qualification et à l'emploi des travailleurs sociaux.

L'objectif de ce projet est en effet de diversifier le vivier de recrutements de futurs professionnels en protection de l'enfance en créant une formation bi-diplômante de niveau Licence, spécialisée et professionnalisante, centrée sur l'enfance et la famille, qui serait complétée par un parcours d'accompagnement à la prise de fonction, puis par de la formation continue sur plusieurs années pour soutenir les professionnels dans l'exercice de leurs missions.

- **Groupe de travail Dus protection de l'enfance** piloté Perrine Robin, membre du CNPE, professeur à l'Université Paris-Est Créteil et par Sébastien Guigard représentant l'équipe universitaire de Toulon.

Ce groupe de travail vise à créer une certification professionnelle commune, collective, nationale pour les Diplômes d'Universités de Protection de l'Enfance, inscrite au registre national des certifications professionnelles et au répertoire spécifique

L'année 2025 a permis de finaliser le cahier des charges et de recueillir les parrainages,

courriers de soutiens des partenaires et d'engager les échanges avec France Compétences avec le soutien de la DGCS.

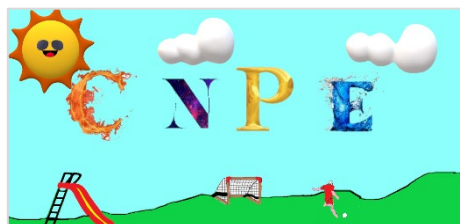
Le collège des enfants, adolescents et jeunes majeurs (CEAJM)

Le 6^{ème} collège du CNPE, installé en octobre 2024, rassemble 12 enfants, adolescents et jeunes majeurs issus de toutes les régions de France. Après une année de fonctionnement, ils sont désormais force de propositions sur de multiples sujets.

En 2025, l'activité du CEAJM est devenue effective, tout particulièrement dans trois directions : la participation aux réunions plénières, la participation et la prise de parole lors des événements organisés par les partenaires, la production d'avis en lien avec l'actualité du CNPE mais aussi sur des thématiques choisies par ses membres, par exemple les actes relevant de l'autorité parentale, la scolarité des enfants protégés.

Le CEAJM a participé à l'étude nationale de l'ANCREAI relative aux PPE. Il a également réalisé d'un Podcast : « C'est quoi l'autonomie pour toi ? dans le cadre de la revue Les Cahiers Dynamiques de l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ, sous la coordination de Perrine CHEVAL, Magalie MAYRAC et Marjolaine REFREGIERS. Lien vers le Podcast : <https://www.enpjj.justice.fr/lcd86>

*Création du logo du CEAJM,
imaginé et présenté par Mattéo, 12 ans*



Les plénières du CNPE – Eclairer les professionnels sur les thématiques d'actualité

- Vendredi 28 mars 2025 : **« regards croisés sur les actes usuels et non usuels relevant de l'autorité parentale »**
- Vendredi 4 juillet 2025 : **« point étape sur les travaux des groupes de travail du CNPE »**
- Vendredi 17 octobre 2025 : **« la protection de l'enfance à l'épreuve de l'éthique »**
- Vendredi 12 décembre 2025 : **« lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs »**

Les rencontres territoriales : le CNPE au plus près des réalités

En 2025, le CNPE a initié un cycle de rencontres dans les territoires, afin de mieux identifier les problématiques des acteurs de terrain, de recueillir la parole des professionnels de la protection de l'enfance, de partager des bonnes pratiques et enfin, de mieux faire connaître les chantiers et les actions du Conseil.

- Mercredi 10 septembre : Isère / Conseil départemental à Grenoble
Thème : « des conduites sexuelles à risques à la prostitution des jeunes : comprendre, repérer, agir »

- 18 septembre 2025 : Finistère / Brest
Thème : « les liens ASE / santé »
- 3 décembre 2025 : Meurthe-et-Moselle / Nancy
Thème : « l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance »

Agir avec les territoires

Le réseau Sentinelles est un dispositif de veille territoriale mis en place par le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) pour pallier le manque de données statistiques fiables et actualisées au niveau national.

Ce réseau est constitué de 15 départements volontaires. Il s'appuie sur la force des réseaux et la pluralité des membres du Conseil pour partager des données non consolidées provenant de l'activité de terrain en territoire. Cela permet au CNPE d'être beaucoup plus réactif face aux évolutions locales rapides (comme l'augmentation des placements d'urgence) plutôt que de dépendre de statistiques nationales qui ont souvent deux ans de latence avant publication consolidée.

Ce réseau sert de système d'alerte précoce pour le CNPE, lui permettant de documenter la crise systémique actuelle et de formuler des propositions concrètes basées sur des réalités territoriales immédiates.

Conseil National de l'Adoption - CNA

Le CNA est une nouvelle instance chargée d'émettre des avis et de formuler toutes propositions utiles relatives à l'adoption, y compris l'adoption internationale, et dans le cadre d'une consultation sur les mesures législatives et réglementaires prises en ce domaine.

Les chiffres clés

- 33 = nombre de membres
- 20 = nombre de réunions des groupes de travail du CNA
- 20 = nombre de réunions préparatoires
- 6 = nombre de réunions sur le PJJ (refondation) protection des enfants

Principaux travaux du service

- 3 réunions plénières
- 4 réunions de bureau
- 4 groupes de travail
- 1 avis rendu sur saisine des ministères
- 1 avis sur auto-saisine CNA-CNPE :
- 3 recommandations
- Elaboration d'un guide des pupilles de l'Etat dans une approche médico-psycho-sociale
- 2 auditions de la présidente du CNA au Sénat et à l'Assemblée nationale
- 1 rencontre avec le Cabinet du ministre de l'Education sur le thème de la scolarité des enfants adoptés

De nombreuses rencontres avec la Haute-commissaire à l'enfance et les cabinets des ministres Catherine Vautrin et Stéphanie Rist.

Récapitulatif des recommandations et des avis 2025

Les recommandations

- **2025-1 / relative à l'adoption en Polynésie française et la pratique du « Fa'a'amu »**

Le CNA s'est saisi de la question de l'adoption en Polynésie française, et plus particulièrement de la pratique du Fa'a'amu. Cette auto-saisine fait suite notamment à une décision de la Cour de cassation du 21 septembre 2022. La présente recommandation présente la position du CNA sur cette pratique coutumière ancestrale en Polynésie française, mais qui peut être étendue aux autres territoires qui seraient amenés à pratiquer des « confiages » du même type.

Le Fa'a'amu' est une pratique inhérente au modèle familial élargi polynésien, qui conduit, pour des raisons diverses à ce qu'un enfant soit confié, temporairement ou

définitivement, à une tierce personne relevant de la famille au sens large, pouvant inclure la famille proche, la famille éloignée, des amis ou des voisins.

Le CNA constate que ce sujet avait été pointé par le Défenseur des enfants dans un rapport de 2008 qui notait de potentiels détournements des règles d'adoption applicables sur notre territoire étendu aux collectivités ultra-marines.

Le CNA considère que si le dispositif du Fa'a'mu en Polynésie française perdure, et justifie des délégations d'autorité parentale dans certaines hypothèses, celles-ci doivent être limitées à l'exercice du Fa'a'mu traditionnel de solidarité familiale au sens large, au sein de la population pratiquante de la coutume polynésienne et sur le territoire polynésien.

Le cadre juridique de l'adoption s'applique désormais pleinement en Polynésie Française et doit permettre d'éviter que la pratique du Fa'a'mu soit utilisée dans d'autres conditions que celles mentionnées au paragraphe précédent.

Le CNA invite le Gouvernement, en lien avec les autorités polynésiennes, à informer à moyen terme le Conseil de l'état des lieux des pratiques d'adoption en Polynésie.

- **2025-2 / Projet de déjudiciarisation de l'adoption simple de l'enfant du conjoint.**

Le CNA réuni en séance plénière le 12 juin 2025, s'est saisi de la question du projet de déjudiciarisation d'un certain nombre de procédures judiciaires, dont celle de l'adoption simple de l'enfant du conjoint.

Cette auto-saisine fait suite au rapport « Mission d'urgence relative à la déjudiciarisation » publié en mars 2025, issu d'un groupe de travail installé à l'initiative du garde des sceaux, ministre de la justice, qui formule 24 propositions, dont celle de confier aux notaires le prononcé de l'adoption simple de l'enfant du conjoint.

Le CNA constate que de fortes inquiétudes existent relativement à ce projet de prononcé d'une adoption simple de l'enfant du conjoint, partenaire ou concubin, par un notaire, dans un contexte où le nombre de ces adoptions s'avère relativement important.

À plus long terme, **le CNA émet des réserves** sur une telle réforme qui pourrait faire glisser les autres formes d'adoption vers une « contractualisation » de cette institution familiale pourtant créatrice d'un lien de filiation, génératrice de potentielles fraudes et atteintes à l'ordre public, national comme international.

Si le projet de déjudiciarisation devait être maintenu, le Conseil national de l'adoption invite le Gouvernement à :

- Ne prévoir son application qu'à l'égard d'un adopté majeur et à minima avec un contrôle maintenu du procureur de la République, et création d'un droit d'alerte du notaire et d'un droit d'opposition des tiers sur le modèle de l'article 1397 du code civil, en cas de changement de régime matrimonial.
- Exclure l'adoption internationale.

- **2025-3 / relative au projet de loi sur la protection de l'enfance**

Cette recommandation se décline en trois points :

1. Renforcer l'articulation entre protection de l'enfance et adoption
2. Valoriser l'adoption simple dans les parcours de protection
3. Prendre en compte la Kafala dans les politiques de protection de l'enfance

Les avis :

- **2025-01 / Projet de décret portant création de la base de données nationale des agréments en vue d'adoption** prévue à l'article L.225-15-1 du code de l'action sociale et des familles et modifiant les dispositions relatives à la procédure d'agrément en vue d'adoption.

Le CNA saisi le 12 mai 2025, a émis un avis favorable avec réserves :

Il se félicite de l'insertion du contrôle par le Président du conseil départemental, que la préparation visée à l'article L.225-3 du CASF, portant notamment sur les dimensions psychologiques, éducatives, médicales, juridiques et culturelles de l'adoption, ainsi que les spécificités de la parentalité adoptive, prévue par la loi de 2022, ait été suivie par les personnes qui demandent l'agrément.

Il regrette qu'il n'y ait pas de disposition dans le décret, qui vienne encadrer la mise en œuvre de cette préparation, dans un objectif d'harmonisation des dispositifs entre les départements et d'égalité d'accès à la préparation de tous les demandeurs d'agrément.

Le Conseil exprime la nécessité que le ministère, en lien avec le GIP France Enfance Protégée, centre de ressources national, puisse appuyer les départements dans la mise en œuvre de la préparation prévue à l'article L.225-3.

Il demande que la consultation de la Base de Données National des Agréments (BDNA) prévue à l'article R225.54 soit ouverte à la Mission de l'Adoption internationale (MAI – ministère des affaires étrangères).

- **2025-02 CNA-CNPE / L'amélioration de l'accompagnement et du parcours des pupilles de l'Etat**

Le CNA et le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) se sont saisis de la question de l'accueil et du suivi des enfants pupilles de l'État. Cette auto-saisine fait suite à la rédaction par le CNA en 2025 du guide des pupilles de l'Etat dans une approche médico-psycho-sociale.

Le contexte d'évolution du nombre et des profils des pupilles (âge, vécus traumatiques et troubles, handicap, fratries) impose une réflexion autour de leur accompagnement.

Cet avis s'inscrit dans les axes du futur projet de loi visant à refondre le modèle de la protection de l'enfance.

Les axes des recommandations :

- 1) Renforcer la stabilité, la permanence et la continuité de liens pour chaque pupille
 - 2) Revaloriser et professionnaliser le métier d'assistant familial
 - 3) Sécuriser et harmoniser la prise en charge des besoins spécifiques en santé,
 - 4) Améliorer le repérage du délaissement parental
 - 5) Sécuriser le processus d'adoption
- L'avis conjoint CNPE-CNA est consultable sur le site de France Enfance Protégée : <https://www.france-enfance-protegee.fr/cna/>

Les groupes de travail du CNA

- **Guide d'accueil des pupilles de l'État dans une approche médico-psychosociale** : Ce groupe de travail composé d'une trentaine de membres du CNA et du CNPE ainsi que les équipes de l'ONPE et de l'AFA s'est réuni de septembre à février 2025.

L'objectif de ce guide des bonnes pratiques étant de mettre à disposition des professionnels en charge des enfants pupilles de l'État, un référentiel commun donnant des axes de travail en valorisant les « bonnes pratiques » et la richesse des expériences innovantes et inspirantes de différents départements.

- **Accompagnement du parcours des pupilles de l'État** : Ce groupe de travail conjoint CNA-CNPE, pluridisciplinaire, représentatif des différents « acteurs » de l'adoption et de l'accompagnement des pupilles de l'État et des familles, s'est réuni d'avril à novembre 2025.

Les thématiques identifiées par les membres et déclinées dans l'avis :

- Liens affectifs durables : adoption simple, accueil durable et bénévole (TDB), parrainage, fratries, liens familiaux d'origine
- Formation et accompagnement des Assistants Familiaux
- Handicap, santé mentale, soins
- Délaissement parental et ses conséquences
- Préparation, accompagnement et suivi des candidats à l'adoption : l'appareillement, la sécurisation, l'environnement.

Saisine de la Haute-commissaire pour une évaluation de la loi 2002-93 du 22 janvier 2002 relative à l'accès aux origines personnelles – mission conjointe CNA-CNAOP – installation du Groupe de travail.

Les plénières du CNA : le temps du débat et de la construction collective

- Jeudi 13 mars 2025
 - Temps d'échange sur l'avenir de l'adoption internationale
 - Lancement du groupe de travail conjoint CNA-CNPE sur les « pupilles »
 - Echanges sur le projet de décret BDNA pour lequel l'avis du CNA est requis
- Jeudi 12 juin 2025 : en présence de la Haute-commissaire à l'enfance Sarah El-Haïry
 - Présentation par le Chef de la MAI de la situation de l'adoption internationale
 - Avis conjoint CNA-CNAOP relatif aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France – quelles suites ?
 - Echanges avec la Haute-commissaire à l'enfance
- Jeudi du 9 octobre 2025 :
 - Point d'information sur les travaux des 2 groupes de travail « associations » et « experts » portant sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale, pilotés par la Haute-commissaire à l'enfance.

- Zoom sur l'accueil familial : présentation par un membre du CNPE, chargé de mission à l'UFNAFAAM, de l'enquête « assistants familiaux, des professionnels en souffrance » et des 15 propositions de l'UFNAFAAM
- Présentation par l'ONPE de son dernier rapport sur les pupilles (données 2023)
- Présentation du guide du CNA sur les pratiques professionnelles et du guide juridique de la DGCS.

Les auditions de la présidente du CNA

- Au Sénat : Mission d'information relative à la protection de l'enfance (Agnès Canayer, Pascale Gruny, Anne-Marie Nedelec et Patricia Schillinger, rapporteurs).
- À l'Assemblée nationale : Mission d'information sur les causes et les conséquences de la baisse de la natalité en France, présidée par Mme Constance de Pélichy et M. Jérémie Patrier-Leitus, le rapporteur

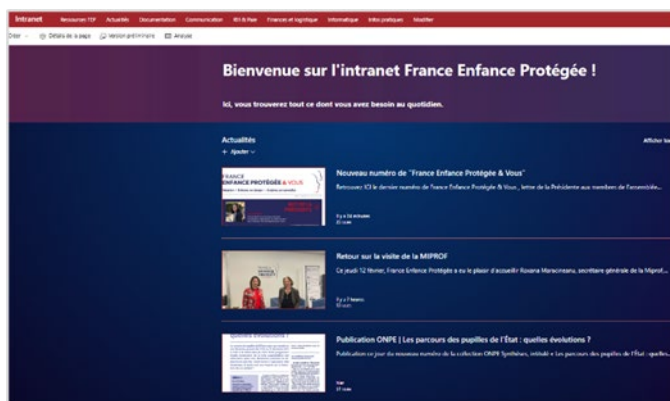
Le service communication

2025, une année de stabilisation pour la communication de France Enfance Protégée

Après une année 2024 consacrée à la consolidation de l'identité visuelle de France Enfance Protégée, devenue pleinement opérationnelle, l'année 2025 s'inscrit comme celle de la stabilisation de la culture commune en interne et de l'accompagnement quotidien des services du groupement : le 119, l'AFA, le CNAOP et l'ONPE. Elle a également été marquée par une forte mobilisation autour de grandes actions de communication nationales et par le renforcement des relations avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels : État, départements et associations.

La stabilisation de la culture commune en interne

L'année 2025 a permis d'enrichir et de **consolider l'intranet**, conçu en interne sur SharePoint et déployé auprès des agents en décembre 2024. En l'espace d'un an, cet outil a été largement approprié par les équipes. Il centralise désormais de nombreuses ressources essentielles (France Enfance Protégée, ressources humaines, paie, logistique, communication, base documentaire, système d'information, informations pratiques), ainsi qu'une actualité quasi quotidienne sur la vie et l'activité de l'institution. L'intranet est ainsi devenu un outil incontournable du fonctionnement interne.



Par ailleurs, un **groupe « convivialité »**, réunissant des agents de l'ensemble des services et piloté par le pôle communication, a été mis en place. Il se réunit régulièrement afin d'imaginer et d'organiser des temps de partage. À ce titre, le Noël des enfants du personnel a constitué un temps fort particulièrement fédérateur. Réalisé avec un budget dédié mais aussi grâce à l'engagement de nombreux collègues (animation d'ateliers, rôle de Père Noël, spécialités culinaires), cet événement a illustré l'importance de ces moments de convivialité, d'autant plus valorisés depuis l'emménagement dans de nouveaux locaux, en septembre 2025.



Enfin, le **premier séminaire interne des agents de France Enfance Protégée** s'est tenu début juin 2025. Cette matinée a alterné temps d'information, échanges collectifs et moments ludiques, renforçant la cohésion entre les équipes.



Une activité quotidienne au service des directions

Tout au long de l'année, le pôle communication a accompagné les directions dans la mise en œuvre de leurs actions, en appui ou en co-pilotage. Parmi les principales réalisations :

- Refonte des plaquettes des services ;
- Réalisation du bulletin annuel du 119 ;
- Organisation d'événements institutionnels ;
- Diffusion et valorisation du podcast du 119 ;
- Lancement et animation du compte Instagram de l'AFA ;
- Mise à jour des sites internet (portail France Enfance Protégée, 119, AFA, CNAOP), ainsi que participation à la refonte et à l'intégration du site du CNAOP au sein du site France Enfance Protégée ;
- Valorisation des activités, actualités et publications sur le compte LinkedIn de France Enfance Protégée, qui a enregistré en 2025 une croissance quotidienne de plus de 50 nouveaux abonnés.

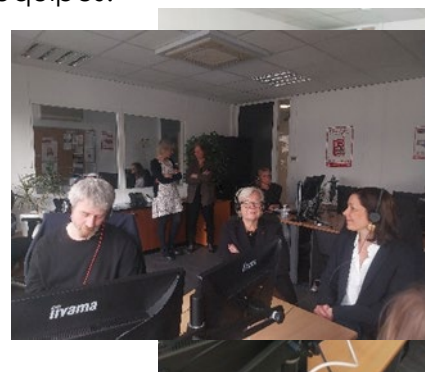
Le pôle communication est également en première ligne pour les actions institutionnelles portées par la présidence et la direction générale, notamment :

- Réalisation de la lettre « *France Enfance Protégée & Vous* », signée par la présidente Florence Dabin et adressée aux membres de l'Assemblée générale ;
- Co-organisation de visites institutionnelles...

L'organisation de visites institutionnelles majeures

En 2025, France Enfance Protégée a eu l'honneur de recevoir plusieurs personnalités, à l'occasion de visites essentielles pour présenter ses missions, ses équipes et les enjeux du groupement.

- Le 26 mars, dans le cadre d'une réunion de travail avec le collège des associations membres, la Haute-commissaire à l'Enfance était accompagnée de Brigitte Macron pour une immersion au 119 et une rencontre avec les équipes.
- Le 22 avril, France Enfance Protégée a également accueilli Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.



- Le 19 décembre, une délégation ministérielle et institutionnelle est venue visiter le 119. Stephanie Rist, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, et Jean-Pierre Farandou, ministre du Travail et des Solidarités, ont rencontré nos équipes et participé à la double écoute. Ils étaient accompagnés de Céline Calvez, députée des Hauts-de-Seine, Marie Do Aeschlimann, sénatrice des Hauts-de-Seine, Caroline Mercier, maire adjointe de Clichy, et Olivier Delcayrou, préfet délégué à l'égalité des chances.

Les nombreuses visites illustrent l'intérêt porté au travail quotidien de nos professionnels.



L'inauguration des nouveaux locaux

En septembre 2025, France Enfance Protégée a déménagé afin d'accompagner son développement. À l'initiative de la présidente Florence Dabin, une inauguration officielle a été organisée pour marquer ce temps fort.

Le 26 novembre 2025 restera un moment emblématique pour l'institution. Convivial, fédérateur et riche en échanges, cet événement a rassemblé un public nombreux et engagé. Ont honoré de leur présence nos vice-présidents, la Haute-commissaire à l'Enfance Sarah El Haïry, le ministre Christophe Béchu, ancien président du GIPED, ainsi que deux adjoints au maire de Clichy, de nombreux présidents et vice-présidents de départements, et des représentants des associations membres du GIP, des services de l'État, de la Caisse des Dépôts et d'autres partenaires institutionnels.

Tous ont pu découvrir les nouveaux espaces et dialoguer avec les équipes, témoignant de l'attachement partagé au projet commun. Cet événement a été principalement organisé par le pôle communication, dans un esprit de convivialité et de valorisation des échanges.



Des actions structurantes en partenariat avec l'État et les institutions

France Enfance Protégée a pris part à la réflexion et à la mise en œuvre d'une campagne gouvernementale initiée par le ministère, visant à mieux faire connaître le 119 et à lutter contre les violences faites aux enfants. Cette campagne nationale inédite s'est appuyée sur la diffusion de kits de sensibilisation sur les réseaux sociaux, sous l'hashtag **#119EnfanceEnDanger**. Elle a été dévoilée à la presse et officiellement lancée le 17 septembre 2025 lors d'une conférence organisée dans nos locaux.



(Lancement de la campagne – de gauche à droite : Alice Le Moal, adjointe au maire de Clichy, Pascal Vigneron, directeur du 119, Martine Brousse, vice-présidente de France Enfance Protégée, la Haute-commissaire à l'Enfance Sarah El Haïry, la présidente Florence Dabin et Anne Morvan-Paris, directrice générale de France Enfance Protégée.)



Par ailleurs, une collaboration inédite a été engagée avec la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et l'entreprise Sodebo, autour d'une opération nationale de visibilité du 119. L'objectif : faire figurer le numéro 119 sur des emballages de produits alimentaires du quotidien, afin de permettre au numéro de protection de l'enfance d'être vu partout, facilement et par tous. En unissant leurs forces — une entreprise familiale ancrée dans les habitudes de consommation et un partenaire institutionnel engagé de longue date — les partenaires ont travaillé conjointement les visuels et les messages. Ainsi, d'octobre 2025 à juin 2026, plus de 38 millions de produits seront floqués du numéro 119, touchant des millions de foyers sur l'ensemble du territoire.



Le mot de Florence Dabin :

« Le plus difficile, pour un enfant ou un proche, c'est souvent d'oser parler. Voir le 119 sur un emballage de produits familiers — un sandwich, une pizza —, c'est un rappel discret mais bienveillant : "tu as le droit de demander de l'aide". Ce simple message peut être le déclencheur d'une parole, d'un appel, d'un geste qui change tout. »

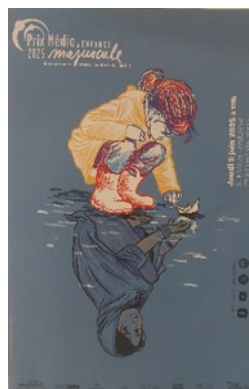
L'institution a également été présente lors de nombreux événements professionnels, notamment à travers la tenue de stands permettant de présenter ses missions et celles de ses entités. Le pôle communication et la documentaliste assurent ainsi une présence de proximité auprès des professionnels.



Stand aux Assises nationales de la protection de l'enfance à Paris.

France Enfance Protégée a aussi accompagné ses partenaires lors de leurs temps forts, notamment :

- Le 16 novembre 2025, aux côtés de la CNAPE, lors du Tournoi des Défenseurs de l'Enfance, avec pour objectif de mettre à l'honneur le 119 ;
- Le 5 juin 2025, à l'occasion des Prix Média de l'association Enfance Majuscule, valorisant les productions audiovisuelles consacrées à l'enfance et à ses droits.



Les relations presse et la présence numérique

La direction générale, les responsables de services et la présidente Florence Dabin ont multiplié les interviews tout au long de l'année. En parallèle, le pôle communication a entretenu un lien régulier avec la presse, avec la diffusion de trois communiqués portant notamment sur des nominations et la publication d'études.

Ce volume est en baisse par rapport à 2024 (neuf communiqués), en raison d'une stratégie de communication davantage orientée vers le numérique. France Enfance Protégée est ainsi présente quotidiennement sur LinkedIn, où son compte rassemblait plus de 20 000 abonnés en 2025.



Cette dynamique s'est fortement accélérée : après avoir dépassé les 10 000 abonnés en 2024, la page comptait près de 22 000 abonnés à la fin de l'année 2025. Le pôle communication y relaie chaque jour l'actualité des directions, les actions menées, les événements organisés et valorise le travail des équipes.

Les perspectives 2026

En 2026, le pôle communication poursuivra sa mission d'unification de la communication de la Maison France Enfance Protégée, tout en renforçant son accompagnement auprès des entités. À ce titre, il soutiendra notamment la refonte de l'identité visuelle du 119 (logo, site internet, supports).

Le service financier et administratif

Les autorisations budgétaires

Il s'agit de présenter les emplois, dépenses et recettes inscrites du GIP France Enfance Protégée au 31.12.2025.

Les autorisations d'emploi

Le budget initial prévoyait un plafond de 119 ETPT dont 14,08 titulaires détachés et 104,92 contractuels (53,22 CDI et 51,70 CDD).

Le rapport de gestion de France Enfance Protégée présente une consommation de 101,93 ETPT au 31.12.2025 soit un taux d'exécution de 85,66 % par rapport au BI dont :

- 57,66 CDI et 29,77 CDD
- 14,50 titulaires détachés

La comparaison avec le plafond voté au BI 2025 peut sembler importante mais des erreurs ont été décelées notamment une confusion au moment du vote du budget entre effectifs (nombre d'agents rémunérés), ETP (prise en compte de la quotité de travail) et ETPT (prise en compte de la quotité de travail et de la période d'activité sur l'année).

Les autorisations budgétaires

Il s'agit de présenter l'exécution des recettes et des dépenses du GIP FEP au 31.12.2025.

RECETTES		
BI 25	CF 25	
9 917 878	10 452 825,88	Recettes globalisées
4 915 439	4 915 439,00	Subvention pour charges de service public
		Subvention pour charges d'investissement
		Autres financements de l'Etat
		Fiscalité affectée
4 915 439	5 196 440,18	Autres financements publics
87 000	340 946,70	Recettes propres
-		Recettes fléchées*
		Subvention pour charges d'investissement fléchée
		Autres financements de l'Etat fléchés
		Autres financements publics fléchés
		Recettes propres fléchées
9 917 878	10 452 825,88	TOTAL DES RECETTES (C)

Les recettes

Le montant total des recettes prévisionnelles inscrit au BI 25 était de 9 917 878 €. Durant l'exercice 2025, France Enfance Protégée a encaissé 10 452 826 € de recettes globalisées dont :

- Une subvention de fonctionnement de 4 915 439 € versée par la Direction Générale de la Cohésion sociale ;
- La participation financière des départements au fonctionnement de l'établissement : 5 104 959 €
- Une partie d'un leg à hauteur de 262 711 €
- Des recettes propres composées d'indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale (66 164 €), ainsi que de la part salariale des tickets restaurant distribués aux agents mis à disposition.
- La subvention de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie l'ANRT pour les thèses CIFRE : 46 511 €
- Des frais d'intermédiation : 10 452 €

Les dépenses

DEPENSES				
	Montants BI 25		CF 2025	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 285 495	8 285 495	7 672 202,15	7 672 202,15
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>				
Fonctionnement	8 344 234	2 969 625	4 196 304,13	2 966 313,85
Intervention				
Investissement	1 210 555	1 210 555	535 056,66	505 000,89
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	17 840 284	12 465 675	12 403 562,94	11 143 516,89

Le montant total des dépenses réalisées par France Enfance Protégée au 31.12.2025 s'élève à :

- 12 403 562 € en autorisations d'engagement
- 11 143 515 € en crédits de paiement, soit une réalisation de 89,39% des CP votés dont :

- Personnel : 7 672 202 € en AE et 7 672 202 € en CP
- Fonctionnement : 4 196 304 € en AE et 2 966 313 € en CP
- Investissement : 535 056 € en AE et 505 000 € en CP

L'analyse des dépenses par enveloppe

• Personnel

Le BI 2025 du GIP France Protégée a prévu une masse salariale de 8 285 495 €. Au 31.12.2025, la masse salariale du GIP France Enfance Protégée est de 7 672 202 € en AE et CP, soit une réalisation de 92,60% des crédits. Un certain nombre de postes n'ont pas été reconduits, ce qui explique ce décalage.

• Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au BI s'élevaient à 8 344 234 € en AE et à 2 969 625 € en CP.

Au 31.12.2025, les dépenses de fonctionnement de France Enfance Protégée se chiffrent à 4 196 304 € en AE et à 2 966 313 € en CP, soit une réalisation de 99,89% des crédits. Ce fort taux s'explique par des erreurs d'imputation fonctionnement/investissement au moment du vote du budget.

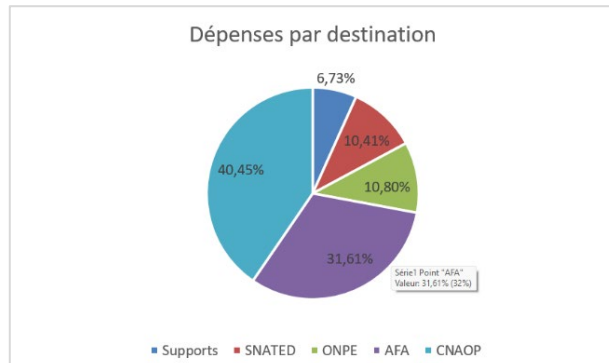
• Investissement

Les dépenses d'investissement prévues au BI s'élevaient à 1 210 555 € en AE et en CP.

Au 31.12.2025, les dépenses d'investissement s'élèvent à 535 056 € en AE et à 505 000 € en CP, soit une réalisation de 41,72% des crédits.

L'analyse des dépenses par destination

- 40,4 % du budget 2025 a été consacré aux « supports » (direction générale, service communication, service des ressources humaines, service des systèmes d'information, service administratif et financier, secrétariat général du CNA et du CNPE);
- 31,61 % au SNATED ;
- 10,8 % à l'ONPE ;
- 10,4 % à l'AFA ;
- 6,73 % au CNAOP.



Le solde budgétaire

Le solde budgétaire qui résulte de la différence entre les recettes et les dépenses au 31.12.2025 est déficitaire de – 690 691 € contre – 2 547 797 € prévu au BI 2025.

L'écart s'explique par des non-remplacements dans les effectifs.

Par ailleurs, le déficit prévu était très largement creusé par des dépenses votées bien supérieures au réel.

L'équilibre financier

BESOINS			FINANCEMENTS		
	BI 25	CF 25	BI 25	CF 25	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	2 547 797	690 691,01		-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal					dont Budget Principal
dont Budget Annexe					dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)					Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**		-		-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)		119 145,17		135 676,56	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	2 547 797	809 836,18		135 676,56	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)		0,00	2 547 797	674 159,62	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***		0,00	240 897	-	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)		0,00	2 306 900	674 159,62	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	2 547 797	809 836,18	2 547 797	809 836,18	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

L'analyse du tableau va permettre de déterminer la variation de trésorerie en se basant sur le niveau des besoins et des financements du GIP au 31.12.2025.

Au 31.12.2025, le tableau d'équilibre financier présente un total des besoins à hauteur de 809 836€ et constitué :

- D'un solde budgétaire de 690 691 € ;
- D'autres décaissements non budgétaires de 119 145 €

Au 31.12.2025, le tableau d'équilibre financier présente un total des financements à hauteur de 809 836 € et constitué :

- D'autres encaissements non budgétaires de 135 676 € ;
- D'un prélèvement de la trésorerie de 674 159 €.

En découle donc une variation de trésorerie négative de 674 159,62 €.

L'analyse de la soutenabilité budgétaire

L'analyse de la soutenabilité budgétaire consiste à vérifier la capacité de l'organisme à présenter une programmation permettant d'honorer les engagements souscrits ou prévus et de maîtriser leurs conséquences budgétaires en cours d'année et les années ultérieures.

L'analyse de la soutenabilité d'un budget s'apprécie au regard du solde budgétaire, du résultat patrimonial, de la capacité d'autofinancement et de la variation de son fonds de roulement.

Au 31.12.2025, le compte financier de FEP présente :

Les éléments d'exécution comptable sont les suivants :

- - 674 159 euros de variation de trésorerie ;
- - 409 716 euros de résultat patrimonial ;
- 105 921 euros d'insuffisance d'autofinancement ;
- - 490 103 euros de variation de fonds de roulement.
- 3 523 588 euros de niveau final de trésorerie

L'analyse infra-annuelle de ces données montre qu'à partir des recettes dont il disposait, le GIP France Enfance Protégée n'a pas pu couvrir l'intégralité des dépenses de l'exercice et dégage un déficit aboutissant à une diminution de son fonds de roulement et de sa trésorerie

Le service systèmes d'information

En 2025, de nombreux projets ont été menés par les équipes SI de France Enfance Protégée, en transversalité avec les autres services du groupement.

L'évolution de l'équipe SI

L'équipe SI est au complet depuis janvier 2024 avec 4.9 ETP.

Des projets structurants

Nous avons poursuivi le développement de **l'application BDNA (base de données départementale des agréments en vue d'adoption) de l'AFA** en 2025 avec deux nouveaux lots de développement, le premier permettant d'intégrer la recherche en flux inversée, l'extraction de données, les courriers, les statistiques et l'intégration de données par API ; le second permettant de gérer la fin de vie du dossier avec le pré-archivage et l'archivage. L'application BDNA est désormais prête pour un passage en production en février 2026.

La **téléprocédure ORPER** a été développée et testée au cours de l'année 2025. Ce module donnera la possibilité au public de transmettre une demande dématérialisée auprès du CNAOP et d'assurer le suivi de la demande. La finalisation de cet extranet est prévue début 2026.

Le service a participé au démarrage du projet **de base de données des agréments des assistants maternel et familiaux**. Après une première phase d'étude et de qualification du besoin avec l'aide du service beta.gouv de la DiNum, nous avons prédéfini la solution et l'architecture cible et acté la mise en place de cette nouvelle base de données sur la méthode beta.gouv en mode produit.

Très peu d'évolutions concernant la **base adoption Voozanoo**. Une étude a tout de même été menée pour estimer la charge de l'intégration de la base adoption dans l'application BDNA. Le surcoût estimé étant excessif, nous n'avons pas donné suite à ce projet.

L'application métier du 119, **LISA**, a été dotée de plusieurs améliorations sur des modules spécifiques de l'application : finalisation et fiabilisation du tchat 119, amélioration de la fiche LISA, du formulaire de recherche, du formulaire 119. Nous avons également résorbé la dette technique sur l'application et mis en œuvre une sécurisation du code et des éléments à risque de l'application. En complément, un module complémentaire a été ajouté : la mise en place du rappel aux professionnels.

Le service SI a participé aux **projets digitaux** de la structure :

- Démarrage du projet sur le **Règlement Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA)** par le démarrage des audits sur une partie de nos sites et applications (Site France Enfance Protégée, site ONPE, l'application ORPER et l'application BDNA).

- **L'intranet de France Enfance Protégée** a été déployé sur une base SharePoint. La page Informatique, travaillée au sien de l'équipe reprend les différents modes d'emplois à destination des agents pour leur utilisation quotidienne du Système d'Information.

Par rapport à la **sécurité du Système d'Information**, le retour de l'audit IGAS sur la cybersécurité a permis une prise de conscience sur ces sujets essentiels et d'actualité. Nous avons, en 2025 travaillé sur les projets suivants :

- Deux **tests d'intrusions** ont été réalisés par la société Hackmosphère, le premier sur la BDNA, le second sur la téléprocédure ORPER et l'application ORPER. Ces différents tests ont permis d'identifier et de corriger des failles de sécurité majeures sur ces deux vecteurs.
- La **charte informatique** a été actualisée et retravaillée puis après validation des instances mise en application au sein de la structure.
- Démarrage des chantiers de **mise en conformité**, avec la recherche d'un RSSI externalisé pour 2026 et la mise en œuvre de la double authentification pour chaque compte utilisateur de la structure.

Des projets techniques

En parallèle de ces projets structurants, des projets plus techniques ont été menés :

Le projet **déménagement**, consistant à prévoir, planifier, suivre et mettre en œuvre les lots technologiques dans les nouveaux locaux de France Enfance Protégée. Nous sommes ainsi intervenus sur les sujets de création du réseau, de câblage, de wifi, création et modélisation de la salle serveur, liaison opérateur, imprimantes, audiovisuel et casques à réduction de bruit pour les écoutants. En complément après ce travail préparatoire, les équipes SI ont été mobilisés au moment du déménagement pour assurer une reprise optimale de l'activité auprès des agents.

En février 2025, nous avons finalisé la mise en œuvre du nouveau contrat Orange sur la **téléphonie du 119**. Celui-ci intègre une modernisation des appels en passant sur une technologie fibre, une fiabilisation et sécurisation des appels en mettant en place une redondance et en s'affranchissant de rebond dans les locaux de France Enfance Protégée.

Sur le dernier trimestre un vaste chantier a été mené pour **gommer la dette technique** cumulée sur les dernières années. Plusieurs serveurs ont ainsi été reconstruits avec des versions de système d'Exploitation à jour, associés à la mise en place d'un EDR, antivirus de nouvelle génération sur ces infrastructures.

Nous avons également profité de cette reconstruction d'environnements pour **mettre à jour l'application Xivo** permettant aux équipes du 119 de répondre aux sollicitations téléphoniques. Cette mise à jour n'apporte pas d'évolution majeure pour les écoutants mais permet une meilleure prise en charge des problématiques techniques que nous remontons à l'éditeur.

Enfin, la fin de notre contrat avec SFR nous a mené à réanalyser notre besoin de **téléphonie mobile** et réajuster les forfaits et téléphones mobiles pour les agents. Une nouvelle contractualisation sera faite en 2026 avec une offre adaptée au besoin actuel.

L'exploitation

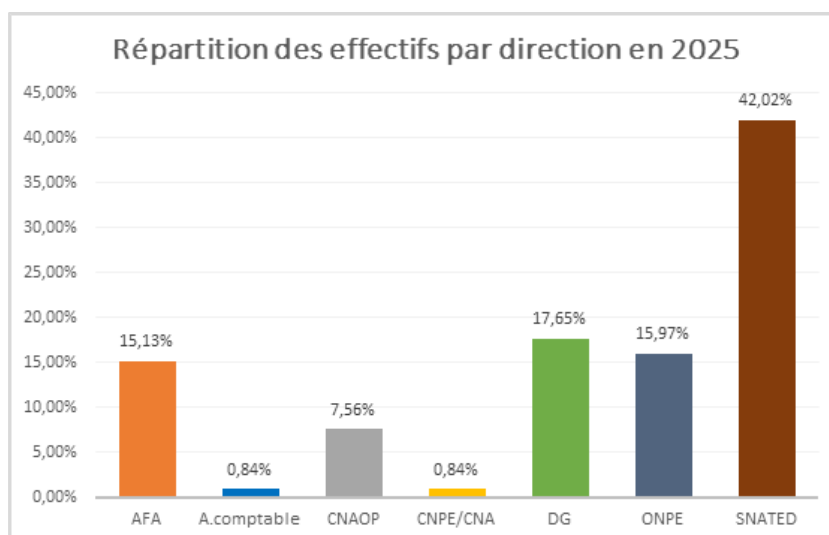
L'équipe du Système d'Information a réceptionné au cours de l'année 2025 **1167 demandes ouvertes sur son application de support**. 70% de ces demandes concernent des sujets d'assistance, 20% sont liés aux outils en développement interne (LISA / Pedro) et 10% sur les projets Adoption ou ORPER. 98% des demandes ont été résolues avec un délai moyen de première réponse de 2h et une résolution moyenne après 22h de traitement.

Le service des ressources humaines

En 2025, France Enfance Protégée a consommé **101,93 ETPT** au 31.12.2025 pour une autorisation de d'emploi de 119 ETPT, contre 104,54 en 2024 dont :

- **14,50 titulaires en position de détachement** (contre 14,08 prévus au BI 2025, soit un taux d'exécution de 102,98 %) ;
- **87,43 contractuels** (57,66 CDI et 29,77 CDD) contre 104,92 prévus au BI 2025 (53,22 CDI et 51,70 CDD) soit **un taux d'exécution de 83,33 %**.

Les écarts constatés par rapport aux prévisions du BI 2025 s'expliquent principalement par des recrutements non finalisés sur les postes d'écouter, la mise en place d'une organisation visant à structurer les activités prioritaires du GIP ainsi que la baisse du nombre d'adoptions internationales a entraîné le non-remplacement des postes laissés vacants au cours de l'année 2025.



L'année 2025 a été marquée par le début **des négociations relatives au cadre d'emploi harmonisé** :

6 réunions dont 2 spécifique sur le temps de travail des agents en activités H24/7 et sur la classification des emplois et les rémunérations.

Dans la continuité de l'année 2024, **le rapport social unique** a été étoffé et le GIP s'est vu doté de son premier plan triennal de développement des compétences.

En outre, après 2 ans d'existence du GIP, il a paru essentiel d'élaborer **un plan QVCT (qualité de vie et des conditions de travail)** permettant de prévenir des risques liés à la santé physique et psychique des agents.

Par ailleurs, afin de créer les conditions pour assurer une unité d'exercice des missions et une synergie entre directions, le GIP s'est réorganisé pour regrouper les fonctions administratives, secrétariat d'un côté et les métiers de la communication de l'autre.

Dans le même temps, **une mission spécifique a été mise en place au SNATED** afin d'évaluer l'organisation et le fonctionnement de ce service dans le but d'y apporter tous éléments visant à améliorer le service rendu par 119. Il en est résulté un plan d'action dont sa mise en œuvre a commencé fin 2025 et le renforcement du nombre d'écoutants pour parvenir à terme à 35 ETPT.

Enfin, sur **la formation** : 82 agents ont suivi au moins une formation pour une moyenne de 2 jours de formation par agents, incluant les colloques et séminaires.

 **France Enfance Protégée**
📍 BP 50100 – 92587 Clichy Cedex
☎ +33 (0)1 53 06 68 68
✉ contact@france-enfance-protgee.fr
🌐 france-enfance-protgee.fr